Jauffret
FRC 1 J7226a
Case
FRC
19913

DE LA RELIGION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

DISCOURS

PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE;

Où l'on établit les principaux caracteres qu'il importe d'aſſigner au ſyſtême religieux, pour le réunir au ſyſtême politique dans une même conſtitution.

Et où l'on examine ſi ces caracteres peuvent également convenir à la Religion Catholique.

THE NEWBERRY
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

L'Ouvrage que nous présentons au public est loin d'avoir acquis sa maturité et sa perfection ; mais tout imparfait qu'il est, il a peut-être quelque droit à l'indulgence des gens de bien. Il manquoit aux circonstances ; et s'il ne remplit pas le vuide, il servira du moins à l'indiquer. Il falloit le dire et le répéter plus hautement aux hommes qui sont appelés à régénérer les Empires, dans leurs habitudes et dans leurs loix, qu'il ne peut y avoir de vraie régénération dans un Etat, sans le concours et l'union des deux systêmes religieux et politique. Mais dans un siecle semblable au nôtre, où l'on remonte jusqu'à l'origine des sociétés, pour y trouver les droits constitutifs des Nations, il falloit établir cette grande vérité sur une logique plus universelle, pour la rendre plus incontestable et mieux démontrée aux yeux de tous. Voilà pourquoi la religion n'est d'abord considérée dans notre discours que sous ses rapports généraux avec le systême politique et social ; voilà pourquoi en même temps que nous prouvons qu'une religion est nécessaire aux

hommes, nous ne fondons ses principaux caracteres que sur l'intérêt national et individuel des citoyens. Ainsi, nous parlons d'abord le langage d'une philosophie, qui est la même pour tous les législateurs et pour tous les peuples, et qui eût été entendue à Athenes, à Spartes, comme à Philadelphie ; parce qu'en tout pays où il y a des hommes en société, et qui veulent se donner des loix, la même politique et la même morale peuvent être prêchées. C'est sans doute dans ce sens qu'il seroit à désirer que tous les instituteurs des nations fussent autant de Lycurgues, autant de Numa ou de Guillaume Penn, c'est-à-dire, des hommes également persuadés de l'union et de la nécessité des deux systêmes.

C'est de-là qu'il faut partir, si l'on veut se faire une juste idée de cet ouvrage ; si l'on veut ne point calomnier nos vues et nos pensées. Nous avons dû remonter aux premiers principes de toute politique, et de toute morale, pour en faire ensuite une application plus particuliere à notre âge, à notre religion, à notre patrie. Nous avons dû relever avant tout le sentiment religieux de la sorte d'avilissement où le

tiennent cette foule d'écrivains peu sensés, qui nous offrent chaque jour de nouveaux plans de constitution et de réforme, qui se vantent de nous éclairer, nous et nos derniers neveux, des feux les plus purs de la lumiere; qui veulent chacun de leur côté régir différemment l'état, qui s'écrient à l'envi, que tout est perdu si on ne les écoute, et qui oublient la religion, la regle souveraine des mœurs, comme si elle ne devoit entrer pour rien dans le système politique.... Quoi! ils ne daignent pas même soupçonner qu'elle puisse être bonne à quelque chose dans une nouvelle constitution.

Nous n'entrerons point ici dans un plus long détail.

Nous nous croyons seulement obligés de protester plus solemnellement contre nous-mêmes, si malgré notre intention et contre la pureté de nos motifs, séduits par le désir d'être plus utiles, il nous étoit échappé quelque pensée moins exacte ou moins conforme à cette unité des deux systêmes à laquelle nous avons ramené tous nos autres principes à la fin de notre discours. Que l'on nous montre où est l'erreur, et nous sommes prêts à la retrac-

ter ; puisque c'est le seul amour de la vérité, et le zéle de son triomphe, qui nous ont pressé de publier cet écrit dans un temps où les sages se contentent d'observer les hommes et de méditer en silence.

De la

DE LA RELIGION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

DISCOURS

PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE.

TELLE est la nature de la révolution dont nous sommes les témoins, que dans les fastes du monde, elle ne doit point avoir d'exemple, ni avant, ni après elle. Elle arrive à la fin du dix-huitieme siecle au moment où les hommes ont atteint au sommet des connoissances, où la raison est parvenue à sa maturité; elle est secondée par tous les efforts réunis de la premiere nation de l'univers & de son Roi. Quelle époque! quel instant décisif dans l'histoire des peuples, & qui pourroit l'envisager sans en être profondément ému d'espérance & de crainte! C'est la même assemblée qui tient en ce moment dans ses mains, non-seulement les destinées de cet empire, mais qui pese peut-être avec elles celles de tous les empires; puisque c'est elle qui va enfin la décider cette grande question non encore résolue; savoir: ce que le genre humain peut attendre pour son propre bonheur de tout le progrès des lumieres, s'il est vrai que d'un pôle à l'autre, il doive un jour en devenir plus libre ou plus asservi! Osons le dire; la question est déjà préjugée. Cela dépend

du plus ou du moins de respect que les hommes en s'éclairant porteront au double système politique-religieux, dont nous établissons ici l'union & la nécessité pour la vertu, pour la félicité des peuples, & pour cette même liberté dont ils se montrent aujourd'hui si jaloux.

Ce ne seroit donc pas assez que l'édifice de la constitution françoise eût reçû au dehors toutes ces admirables proportions qui en feroient aux yeux de l'Europe étonnée, le chef-d'œuvre du génie & de l'art. Il faudroit encore ajouter un dernier trait à ce grand & superbe ouvrage, afin que sa distribution intérieure répondît à son apparence sublime, afin que rien ne manquât à l'ordre & à la regle qui doivent lier ces différentes parties, & en composer un magnifique ensemble.

Non sans doute, si nos malheureuses passions n'y mettent obstacle, si nous savons profiter de toute l'expérience des siecles, de toutes nos lumieres acquises & de tous nos moyens, si nous savons enfin être sobres & modérés jusques dans notre sagesse, non jamais monument plus auguste & plus hardi n'aura encore été élevé à la raison humaine depuis l'origine des sociétés. Et c'est à vous que nous le devrons, sages représentans de la patrie, c'est par vous qu'une nouvelle législation éclairera le monde, que le pouvoir arbitraire ne sera plus, & que l'homme politique & social, restitué à sa dignité premiere, aura mieux appris à connoître quels sont ses droits de nature, & quels sont ses droits de citoyen.

Mais lorsque vous aurez rendu notre France célebre parmi les peuples, lorsque vous l'aurez créée la législatrice des nations, & que vos noms immor-

tels, comme votre ouvrage, iront porter l'effroi dans le cœur des tyrans de tous les pays & de tous les siecles ; que vous restera-t-il encore à faire pour votre propre gloire, pour le bonheur de votre patrie, pour le salut entier du genre humain ?.... Quand vous aurez élevé jusqu'aux cieux le faîte de l'édifice, il vous restera de renouer avec les cieux cette belle & antique harmonie du système politique avec le système religieux, dont l'ensemble peut seul compléter l'idée d'une législation parfaite.

Il faut une Religion aux mortels. Voilà une vérité sentie par les législateurs de tous les peuples & de tous les âges ; vérité qui sera mieux connue aujourd'hui que les hommes cessent d'être frivoles, & que le mot de bien public commence à les enflammer d'une noble ardeur. Il faut une Religion aux mortels, non pas seulement pour les contenir loin des regards de la loi, mais pour les exciter à la pratique constante de la loi, pour leur en rendre les devoirs plus chers à remplir, & les charges moins onéreuses, pour coopérer ainsi, conjointement avec la loi, à la félicité publique par la félicité particuliere, pour adoucir les peines & les miseres que la loi ne sauroit prévenir ; car si les bonnes loix diminuent de beaucoup le nombre des malheureux sur la terre, elles ne peuvent empêcher qu'il n'y ait toujours des misérables.

Dira-t-on contre cette vérité universelle, que le peuple a cessé de croire, & qu'il n'est plus temps de lui parler le langage de la Religion, lorsqu'il n'entend plus que celui de son intérêt ? Mais il n'est pas vrai premiérement, que la partie la plus nombreuse ait cessé de croire. J'en atteste le témoignage

des Pasteurs de nos campagnes, & même celui des Pasteurs de nos cités. Ils vous assureront tous, que la multitude croit encore, & souvent jusqu'à la superstition. Il est vrai que la partie la plus éclairée est aussi la plus incrédule. Mais n'est-ce pas, comme l'a dit un sage, qu'une plus grande instruction engendre une plus grande indignation, & que les abus religieux étant portés à leur comble, des ames d'ailleurs honnêtes, ont cru pouvoir se réfugier dans leur propre conscience, pour y chercher une autre religion que celle qu'ils voyoient si horriblement défigurée? ---- Que le système religieux soit regénéré en même temps que le système politique, qu'il soit rappelé de même à son intégrité, à sa pureté premiere, & les esprits, qui en sont les plus aliénés, se réconcilieront bientôt avec sa majestueuse idée, & les génies les plus sublimes ne rougiront plus de s'abaisser avec la multitude pour adorer avec elle.

Craindroit-on, en unissant les deux systêmes, de prêter au fanatisme ses anciennes armes? Vous l'avez fait entendre aux quatre coins de l'Europe, & vous l'avez mille fois répété: les temps d'ignorance ne sont plus. De tels excès ne peuvent plus souiller les annales de cet Empire. Et qui en doute que tous les genres d'abus tiennent à une mauvaise législation? mais qui doute aussi que tous les genres de bien ne doivent être les fruits d'une législation sage & modérée? Suivez donc ici la même marche dans le système religieux que vous devez tenir dans le système politique, & régénérez la Religion, comme nous désirons que vous régénériez la patrie, en retranchant de son sein tout ce qui

s'écarte du bonheur commun & de l'intérêt de tous. Ah! c'eſt alors vraiment, c'eſt alors que vous aurez rempli toute l'étendue devotre vocation ſublime, & que vous ſerez appelés de toutes les générations & de tous les ſiecles, les premiers bienfaiteurs du genre humain. C'eſt alors que la Religion de l'Evangile, donnant la main au pacte ſocial, en reſſerrera éternellement les liens, & que vous aurez donné à la France, à l'Europe, à tout l'univers le Code le plus déſirable & le plus parfait qui puiſſe exiſter ſur la terre.

PREMIERE PARTIE.

Des principaux caracteres qu'il importe d'aſſigner au ſyſtême religieux pour le réunir au syſtême politique.

C'EST l'union & la néceſſité des deux ſyſtêmes que nous voulons établir. De-là les caracteres eſſentiels à la religion nationale.

I.

Elle doit concourir au bonheur de tous.

II.

Elle doit conſolider les droits de tous.

III.

Elle doit concilier la liberté & l'égalité de tous, avec l'ordre & la ſubordination néceſſaires dans l'état de ſociété.

IV.

Elle doit aſſurer ſur la baſe la plus ſolide l'ouvrage de la conſtitution.

V.

Elle doit sans cesse nourrir dans l'ame des citoyens l'amour de la patrie, les sentimens nobles & généreux, le dévouement de l'intérêt particulier à l'intérêt général.

V I.

Elle doit donner une continuelle assistance aux bonnes mœurs.

V I I.

Elle doit prêter incessamment un motif sublime à la loi, & ajouter jusqu'à l'infini, soit au triomphe & à la gloire des bons citoyens, soit à la honte & à l'infamie des méchans.

V I I I.

Elle doit être enfin pour le peuple le plus éclairé, la plus croyable de toutes les religions.

Donnons à ces divers caracteres quelques développemens, & que les hommes voient & comprennent quel bien immense la religion peut faire aux sociétés & aux individus qui les composent, quand elle est vivifiée par un esprit public, aidée & soutenue par l'amour de la patrie, & mise continuellement en action par de bonnes loix.

Premier caractere de la Religion Nationale.

Elle doit concourir au bonheur de tous.

Telle est l'idée que je me fais de la religion sous le gouvernement paternel d'une providence, & hors de-là, je ne reconnois point de religion véritable.

Elle doit être le grand ſupplément des loix humaines, par-tout où celles-ci ne peuvent atteindre, & opérer à elles ſeules le bonheur des mortels. Et combien de circonſtances publiques & particulieres dans la vie où les plus belles loix conſtitutionnelles deviennent impuiſſantes pour rendre les hommes heureux ? Combien de maux qui ſont hors des limites du pacte ſocial, ou auxquels ce pacte ne peut apporter qu'un ſecours imparfait ? Rien, ſi l'on veut, de ce qui eſt au pouvoir d'une bonne législation, ne manquera à mon bonheur. Mais ſi avec cela je ſuis entouré de chagrins domeſtiques, ſi je ſuis aſſujetti à des accidens perſonnels, ſi la maladie, ſi l'adverſité, ſi l'abandon deviennent mon partage, que pourra le ſyſtême politique contre de tels revers ?

D'un autre côté, il eſt poſſible que je ſois ſi mal partagé des biens de la vie, que je me trouve aſſis au dernier rang avec la claſſe nombreuſe des manouvriers & des cultivateurs à gages. C'eſt le ſort de la multitude. Mais comment, peu ſuſceptible alors de toutes ces idées d'ordre & d'harmonie ſociale qui ne ſont gueres intelligibles aux eſprits peu exercés, devrai-je m'en contenter, & ne convoiter point une meilleure fortune, ſi le ſyſtême religieux ne vient auſſi-tôt à mon appui, pour me confirmer de la part de Dieu ce que vous m'annoncez de par la nature ? J'ajoute qu'à l'époque d'une révolution ſemblable à la nôtre, où le peuple eſt reſtitué à ſes plus beaux droits, il eſt plus inſtant de lui expliquer par la religion quels ſont ces nouveaux moyens de bonheur que la conſtitution lui prépare. Autrement ſaura-t-il ſe borner dans ſes vagues deſirs ? Il

a espéré gagner au changement, il le voudra sans délai; & si vous lui dites que le bonheur qui suit une nouvelle législation, après une aussi violente secousse, ne vient pas tout-à-coup, qu'il ne peut être que l'ouvrage du temps, du travail, de l'activité & de l'industrie, si vous lui tenez ces discours, il ne vous entendra point.

La religion, en allégeant nos maux, doit augmenter nos biens, & jamais les restreindre. Si elle nous exerce par des privations, elle doit avoir pour but de rendre l'homme plus maître de lui-même, & par conséquent plus heureux. Si elle nous ordonne, si elle nous défend, toutes ses maximes doivent avoir pour terme final Dieu & la patrie, parce que c'est-là tout le bonheur de l'homme citoyen. Loin de son esprit toute pratique superstitieuse & vaine, qui, loin d'élever nos ames jusqu'à la hauteur de leurs destinées, les en feroit descendre par un culte bas & rampant. Loin de son esprit cette double doctrine, dont une secte de docteurs Chinois a donné le scandale au monde, & ces associations mystérieuses, telles qu'on en voyoit à Eleusis & ailleurs, dont la fin est toujours de distinguer les hommes des hommes. Que la loi religieuse soit une pour tous, ainsi que la loi sociale; qu'elle ne cesse de nous rappeller à l'amour les uns des autres, à la mutuelle fraternité, à la douce prévenance, à l'indulgence réciproque, à toutes les vertus dont la réunion fait la félicité des familles ainsi que des particuliers, & devient le gage le plus sûr du bonheur des nations.

Alors la religion ne sera plus accusée; alors elle redèviendra ce qu'elle étoit dans son origine, une religion

religion de freres, un culte de reconnoiſſance pour l'Eternel, un culte d'amour pour les humains. Alors la vraie religion & la vraie philoſophie ſe montreront plus inſéparables, & leur morale ne ſera plus diviſée. Ce ſera, comme le deſiroit Charron, *les mêmes profeſſeurs de l'une & de l'autre, les choſes ne pouvant aller bien quand il y a divorce entr'elles, quand l'une s'exerce & dédaigne l'autre.*

SECOND CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit conſolider les droits de tous.

Une nouvelle conſtitution nous appelle à de nouveaux droits. Ces droits ſont plus près de la nature. Les priviléges excluſifs ſont abolis. La répartition des impôts ſera plus égale. La juſtice devenue gratuite ſera pour tous les citoyens. Les premiers Miniſtres de la Religion plus rapprochés de leurs peuples en ſeront conſtamment les vrais Paſteurs, les conſolateurs & les amis. Voilà de grands biens ſans doute, il faut les conſerver. Voilà le droit de tous établi, il faut que la Religion le conſolide. Les anciens nous en ont donné l'exemple. Nous ſavons que leur culte étoit très-imparfait ; mais leur politique en ce point étoit ſage : lorſque ces hommes libres avoient reçu des mains de leurs légiſlateurs un nouveau code de loix conſtitutives qui devoient amener un nouvel ordre de choſes dans l'Etat, ils le mettoient premierement ſous la protection de la divinité. Chaque citoyen faiſoit enſuite le ſerment aux pieds

des autels d'y demeurer fidele, & l'on finissoit par des imprécations contre tous ceux qui oseroient désormais attenter à des droits devenus sacrés.

C'est en vain que quelques Publicistes modernes ont voulu ôter à ces exemples ce qu'ils ont de raison & de force ; c'est en vain qu'ils ont dit & qu'ils ont écrit qu'une fois le droit de tous reconnu & fondé sur la nature, il n'étoit pas besoin d'autre appui que celui des loix pour contenir les peuples, pour assurer les propriétés, pour faire respecter les personnes. J'accorde à vos loix toute la perfection dont vous n'avez pas cru vous-même pouvoir les revêtir, & qu'elles ne peuvent en effet recevoir que du temps. Si ces loix ne portent pas avec elles un caractere religieux, & que le peuple puisse en séparer, un seul instant, le respect qu'il doit à la divinité même, il ne tardera pas à les expliquer à sa maniere, & à les violer ouvertement toutes les fois qu'il pourra le faire avec impunité.

Il n'y a qu'à éclairer les hommes, dites-vous, & à leur persuader que leurs droits particuliers ne sauroient jamais être une violation du droit général. Oui, sans doute ; il est aisé de satisfaire par de tels argumens l'honnête citoyen qui possede quelque chose sous le soleil ; mais il est mal aisé de persuader de même tous ces hommes agrestes & ignorants, qui hors du système religieux pourroient à leur tour vous embarrasser fort, s'ils vous interrogeoient sur l'inégal partage que vous laissez subsister dans les fortunes. Vous leur avez dit : Vos droits iront jusques-là, & ils n'iront pas plus

loin. Vous leur avez ainſi parlé, émus à la fois par l'évidence des principes & par l'aſſentiment de la conſcience. Mais cette évidence, cet aſſentiment, ſeront-ils les mêmes pour eux ? Que leur répondriez-vous s'ils vous demandoient raiſon de cette commune fraternité dont nous aimons tant à leur vanter les précieux avantages, & pourquoi il arrive qu'en dernier réſultat c'eſt toujours pour eux le même travail & la même peine, & pour les autres toujours le même repos & la même abondance ?

A Dieu ne plaiſe cependant que je veuille prêcher ici l'inſubordination ou la ſervitude. Cette religion que j'invoque eſt une religion de liberté, de vérité, de juſtice. Elle ne prêchera pas la confuſion des fortunes & l'égalité abſolue de tous les droits. Cela ne ſe peut dans l'ordre des humaines ſociétés ; ce ſeroit les détruire ; ce ſeroit les livrer à toutes les fureurs de l'anarchie, & les ſoumettre tôt ou tard au droit du plus fort. C'eſt ce que la voix perſuaſive de la Religion nous fera mieux entendre que les plus beaux préliminaires des loix. Elle parlera directement à notre cœur, elle mêlera à tous les grands intérêts de la ſociété préſente ceux de la ſociété à venir. Ainſi elle nous mettra continuellement ſous les regards du ciel & de la terre : ainſi elle étendra nos vues, nos rapports, nos motifs. Ainſi elle rendra tous les citoyens contens de la place que le Ciel leur a aſſigné. Comme Ariſtide, s'ils ſont placés au dernier rang, leur premier vœu ſera de rendre ce poſte même, le plus recommandable de tous par une plus haute vertu.

Mais ne l'oublions pas, que ſi la Religion coo-

pere avec la loi à tout le bien que la loi fait aux hommes, elle doit encore aller plus loin, & la suppléer où elle ne peut atteindre. Le droit de tous, quelque étendue que vous accordiez à la loi, ne peut être développé que d'une maniere très-incomplete par le législateur humain. Les devoirs essentiels qu'il en tire sont renfermés dans une enceinte trop étroite ; & lorsqu'il n'a rien laissé à désirer de ce qui est au pouvoir des hommes, il reste encore au droit de tous les plus belles prérogatives dont il n'a rien dit. De ce genre sont toutes les obligations morales qu'on ne peut exiger devant le juge, mais qui n'en sont pas moins sacrées aux yeux de la religion, telle que l'obligation au riche de soulager le pauvre de son superflu, & l'obligation au pauvre de ne point en imposer au riche par des besoins trompeurs ; telle l'obligation d'empêcher la médisance de nuire & la calomnie d'opprimer. L'on soutiendra qu'il suffit du sentiment naturel pour être bienfaisant & juste, je n'en doute pas, du moins à l'égard de quelques-uns ; mais hors de la religion, qui le prescrira ce droit de bienfaisance et de justice, comme un précepte que nul ne peut transgresser ? Qui le rappellera à tous les hommes comme un droit qui appartient à autrui & dont chacun est pour soi-même responsable. --- Les loix d'Egypte condamnoient à mort tout citoyen qui avoit pû sauver la vie à un citoyen, & qui ne l'avoit pas fait. Mais quelle loi condamnera au même supplice celui qui laisse attenter de sang froid à l'honneur ou à l'innocence de son prochain, qui sont des biens incomparablement plus chers que la vie ? Vous avouez

que la législation humaine ne va pas jusques-là ; avouez donc aussi qu'une religion est nécessaire pour consolider les droits de tous.

Pour consolider les droits & non les abus, non les priviléges exclusifs, non la main-morte, non la corvée, non tous les autres genres d'esclavage, tristes & déplorables fruits de la tyrannie féodale. Que tout ce qui est juste, bon & équitable, selon le vrai droit de la nature, se retrouve dans ses saintes maximes ; & que rien de ce qui est contraire au droit imprescriptible des hommes n'y soit enseigné. Que les oppresseurs des nations y lisent l'arrêt qui les condamne, & que les sauveurs des peuples y soient bénis. Qu'à ceux qui convoitent les droits de leurs freres, elle présente un continuel sujet d'épouvante, & à l'homme qui n'est point trompeur, un sujet immortel de louanges & de gloire. Alors l'amour ou la crainte du souverain juge rendra le nombre des crimes secrets plus rares sur la terre, & sous la sauve-garde du système politique, uni au système religieux, chaque citoyen reposera plus tranquille à l'ombre des loix divines & humaines, qui veilleront ensemble pour le défendre.

Troisieme caractere de la Religion Nationale.

Elle doit concilier la liberté & l'égalité de tous, avec l'ordre & la subordination nécessaires dans l'état de société.

Quelle soudaine révolution s'est opérée en France, & qui pourra en calculer les heureux effets si

les peuples ſavent être libres ! Mais qui pourroit de même enviſager ſans effroi la cauſe déplorable de nos malheurs, ſi, appellés à une ſage liberté, nous venions à la confondre avec la licence ; ſi, renverſant toutes les idées d'ordre & d'harmonie ſociales, nous voulions être tous égaux à la maniere des brutes, ſans ſubordination, ſans religion & ſans chefs ; ſi, mêlant ainſi l'ingratitude & l'orgueil à nos premiers ſuccès, nous n'en voulions faire hommage ni à Dieu ni aux hommes. Et qui oſera le dire après avoir lu la plupart de ces écrits impoſteurs qui ſe répandent dans le public depuis plus d'une année, qui oſera le dire, après avoir entendu rapporter tous les pillages, toutes les deſtructions, toutes les violations des propriétés & des perſonnes, arrivées dans les provinces ; après avoir été le témoin dans la capitale de ces ſcenes d'horreur que déſavouera éternellement notre hiſtoire ? Qui oſera le dire à la vue de tous les moyens dont ſe ſert l'impiété pour expoſer à la dériſion, à la haine & au mépris tout ce qu'il y avoit eu juſqu'à préſent de plus ſaint & de plus reſpecté parmi les hommes ! Qui oſera le dire que ce n'eſt point là le ſort affreux qui nous menace, & qu'il eſt temps de prévenir encore ; le deſpotiſme de la multitude, la ſubverſion de tous les principes, le deſir d'innover ſans fin, l'emportement des eſprits au-delà des bornes poſées, & une foule de maux plus intolérables, d'où s'enſuivroit bientôt le renverſement entier de la conſtitution & celui de l'empire.

Mais que l'erreur ſeroit grande, ſi au milieu de cet étrange ébranlement, l'on croyoit pouvoir

tempérer l'ardeur des peuples & étouffer leurs diverſes paſſions, ſoit en les conjurant par des vœux, ſoit en les intéreſſant par des décrets ! Si vous n'intéreſſez en même-temps leur religion, vous n'en obtiendrez jamais ni ſoumiſſion, ni patriotiſme aſſuré. Plus un peuple eſt libre, plus il a beſoin de ce frein puiſſant, ſans lequel nous redeviendrons bientôt eſclaves. Les nouvelles loix ne ſeront pas plus reſpectées que les anciennes. Sans ceſſe inquiets & agités, les hommes porteront autour d'eux leurs avides regards; ils conſulteront la force de leurs bras, & s'ils ne la voyent point en proportion avec le produit qu'ils en retirent, l'envie & la jalouſie entreront auſſitôt dans leur ame, & avec ces paſſions funeſtes, le deſir de prendre ſur autrui ce qui leur manque d'aiſance & de fortune, ou cet autre deſir, d'humilier tout ce qui s'éleve, d'empêcher tout ce qui proſpere, de perdre tout ce qui fait ombrage.

Hâtez-vous donc, légiſlateurs, hâtez-vous d'accorder votre appui à la religion, ſi vous voulez qu'à ſon tour la religion protége vos décrets. Hâtez-vous de rendre la ſouveraine juſtice & la ſouveraine équité reſpectables aux peuples, ſi vous voulez que les peuples la reſpectent dans vos loix: hâtez-vous enfin d'aſſurer leur foi en Dieu, ſi vous voulez qu'ils croyent encore à leurs chefs.

Il nous faut une religion, qui en nous rendant raiſon du gouvernement de la providence dans l'ordre de la ſubordination ſociale, nous défende également d'une ſoumiſſion ſervile & d'une liberté effrénée, qui nous aſſure le droit de la liberté & de l'égalité, qui connoît de juſtes bornes. Il nous

faut une religion qui nous répéte plus souvent de la part de son auteur, que nous sommes tous freres; que nul ne peut sans crime entreprendre ici-bas sur notre liberté; que tous sont égaux aux yeux de l'éternel comme aux yeux de la loi; & que s'il ne nous est pas donné dans cette premiere partie de parvenir à la liberté, à l'égalité parfaite, ces deux biens ineffables ne seront pas perdus à jamais pour nous, & que nous les retrouverons éminemment dans une seconde patrie.

Il nous faut une religion, qui soit une éternelle barriere au despotisme; qui éleve incessamment nos ames; qui les garantisse à la fois de toute sorte de sertitude, de la servitude des passions, comme de la servitude des hommes & des choses; qui nous enseigne que celui-là seul est véritablement libre, qui sait se vaincre lui-même, résister à ses penchans, se sacrifier lui-même pour les autres.

Quatrieme caractere de la Religion Nationale.

Elle doit assurer sur la base la plus solide, l'ouvrage de la constitution.

Tous les obstacles sont surmontés. Les représentans de la nation sont devenus ses législateurs. Et maintenant que tous les pouvoirs, ainsi que toutes les volontés, semblent concourir à l'envie au même but régénérateur; notre France va être enfin régénérée. Puisse cette régénération être entiere! Puisse-t-elle être durable! Puisse-t-elle réunir un jour tous les vœux & toutes les espérances! Mais les premiers obstacles, seront-ils les derniers? N'en verrez-vous pas renaître de la perfection même que vous

vous voulez donner à vos loix ; & ſi vous n'avez rien à craindre du moment préſent, n'y a-t-il pas d'autres craintes à venir qui doivent être prévues ? N'y a-t-il pas en nous, hommes nouvellement libres, un ancien levain de corruption qui ne tardera pas à amener notre perte, ſi après avoir créé la loi qui nous régénere dans l'ordre politique, nous ne donnons une nouvelle activité à celle qui nous régénere dans l'ordre religieux & moral ? En vain compterions-nous, ſans la religion, ſur une conſtitution durable ? En vain placerions-nous tout notre eſpoire ſur notre fédération armée d'un bout de l'empire à l'autre. Ces moyens ſi puiſſans pour la conſervation tant qu'ils ſont unis aux principes religieux & moral ; deviennent terrible pour la deſtruction, quand les peuples, une fois réintégrés dans la liberté, ſe laiſſent amolir par le vice. Témoins ces fiers Romains, qui étoient armés comme nous, qui avoient comme nous des ſoldats-citoyens & des municipalités, & au-deſſus de nous un patriotiſme plus ancien, & qui ont fini par être eſclaves, parce qu'ils ont fini par ſe corrompre.

Et il ne faut pas nous le diſſimuler, nous avons fait d'étranges progrès dans la corruption depuis quelques années que nous étions environnés de toute part de tout ce qui peut pervertir un peuple & énerver ſon courage. Faut-il l'imputer à une politique inſidieuſe, qui n'a peut-être pas été ignorée du dernier regne (1), mais qui n'a jamais été connue

(1) Cela me rappelle à la politique de ce tyran de l'antiquité, qui, pour s'aſſurer mieux d'un peuple

du meilleur des Rois ? Faut-il ne s'en prendre qu'à la moleſſe de l'ancienne Cour ? Rien n'avoit été oublié pour étouffer en nous, s'il étoit poſſible, juſqu'à la ſemence de la vertu.

Si donc à préſent à la pente déja donnée, on ajoutoit celle d'une plus grande licence ſous le nom de liberté ; ſi l'on n'arrêtoit dans ſa ſource le deſſein inſenſé des impies ; ſi par une éducation plus conforme à la raiſon & plus utile à la patrie, l'on n'inſpiroit à la jeuneſſe de toutes les claſſes de plus dignes penchans ; ſi par deſſus tout la Religion, comme la régle premiere des mœurs, ne reprenoit ſes droits ſur le cœur des hommes, des hommes ſur-tout placés au premier rang, & qui vont former l'opinion publique de nos cités, ſi elle pouvoit tomber dans l'indifférence des générations futures après la conſtitution, comme elle nous a été rendue moins reſpectable par nos peres : ah ! qui oſeroit répondre alors de la conſtitution Françoiſe ? Les annales des ſiecles nous montrent-elles un ſeul peuple eſclave de ſes paſſions, qui ait ſu long-temps ſe conſerver libre ſur la terre, un ſeul peuple qui ait ceſſé de reſpecter la Religion de la patrie, & qui ait reſpecté long-temps le ſerment qu'il a fait ſur ſes autels de lui être fidele ?

Légiſlateurs de la France, voulez-vous long-temps

---

libre, qu'il ne pouvoit contenir par la force des armes, ne trouva pas de voie plus certaine que celle de le corrompre dans ſes mœurs, par tous les moyens que pût imaginer ſon horrible prévoyance. Ce qui lui réuſſit, dit l'hiſtoire.

régner sur elle par vos loix, bâtissez sur un plan également uniforme & solide, & faites-vous de la conscience même des peuples un rempart plus assuré contre toute révolution nouvelle. Soyez nos *Numa*, nos *Solom*, nos *Licurgue*, nos *Guillaume Penn*, soyez plus encore; créez un peuple nouveau, au milieu d'un peuple vieilli. Renouvellez ce peuple par la Religion; qu'il soit sans cesse rappellé par elle à la fidélité inviolable qu'il doit aux loix de la patrie; renouvellez encore ce peuple par l'éducation; que le livre de sa croyance politique & celui de sa croyance religieuse lui soient également familiers dès l'enfance. Que l'un lui enseigne qu'on ne peut être heureux sans l'autre, & que l'autre lui répéte à son tour le même témoignage. O que ce jour sera solemnel dans nos annales, où les deux loix divines & humaines ne feront plus qu'une seule & même loi aux yeux des peuples! Ce jour, où les esprits & les cœurs se réuniront, où le calme & la paix renaîtront; ce jour, où une constitution sagement ordonnée & si désirable à tous, viendra prendre pour la premiere fois sa place dans nos temples, pour ne plus être séparée de notre culte; ce jour où la Religion nationale recevra sur le livre de ses oracles le serment des peuples & celui des chefs!

Tels sont les vœux d'un patriotisme sincere. Ils satisfont d'avance à toutes les objections élevées en divers temps sur les limites des deux puissances, & sur cette crainte que le sentiment religieux ne détache trop les citoyens des intérêts de la vie. Il ne s'agit plus de semblables disputes, avec lesquelles d'ailleurs notre Religion nationale ne sauroit rien

avoir de commun ; puiſqu'elle ne donnera plus lieu ni à l'ambition des prêtres, ni aux abus du fanatiſme. Elle ſera toute puiſſante pour perſuader l'obéiſſance & la fidélité aux loix de la patrie, & jamais elle n'aura d'effet pour en arrêter l'exercice. Elle connoîtra elle-même ſes bornes, & les reſpectera. Ses miniſtres n'auront d'exiſtence civile que par la conſtitution. Ils nous apprendront à l'aimer, à la ſervir & à la pratiquer. Les peuples ſauront que c'eſt la volonté de Dieu & des hommes qu'elle ſoit ſuivie, & ainſi elle ſervira de baſe immuable au code régénérateur.

Cinquieme caractere de la Religion Nationale.

Elle doit ſans ceſſe nourrir dans l'ame des citoyens l'amour de la patrie, les ſentimens nobles & généreux, le dévouement de l'intérêt particulier à l'intérêt général.

S'il eſt une Religion ſur la terre qui rappelle les hommes à une origine commune, à la deſcendance d'un même pere, à une même immortalité, une Religion qui établiſſe parmi les hommes un heureux concert de ſervices & de bienfaits, qui éleve inceſſamment leurs penſées aux grandes choſes, qui leur répéte à chaque inſtant qu'il eſt beau de ſe ſacrifier pour ſes freres : une Religion qui ne veut point qu'il y ait des miſérables dans ſon ſein qui ne ſoient conſolés, point de pauvres qui ne ſoient ſecourus, point de foibles qui ne ſoient protégés : une Religion dont toutes les maximes, tous les exemples

ſont une continuelle leçon de dévouement de l'intérêt particulier à l'intérêt général, une Religion enfin qui faſſe un précepte à ſes diſciples de s'aimer les uns les autres, & qui renferme en un ſeul mot tout le ſommaire de ſa loi. S'il exiſte une telle religion ſur la terre : certes elle convient ſouverainement à une Nation patriote, & par-tout ailleurs elle ne pourra faire aux hommes qu'un bien partiel & limité. Placez-la dans un état vieilli par la moleſſe ; enchaînée par des abus ſans fin, elle y ſera comme dans un terrain ſec & aride. Elle y tombera dans le dépériſſement & la langueur ; & à proportion qu'elle y perdra au dehors de ſon éclat & de ſa majeſté, elle y perdra au dedans de ſa conſidération & de ſon reſpect aux yeux des peuples. Mais que cette même Religion ſoit régénérée enſemble avec l'Etat, & auſſitôt ſes principes divins, ſa morale fraternelle, ſon noble déſintéreſſement vont valoir tout leur prix aux yeux de la patrie : ce ſont des hommes citoyens qu'il lui faut pour perſuader & pour convaincre. C'eſt au milieu du patriotiſme & des ſentimens généreux qu'elle enfante, qu'elle prend tout ſon eſſort. C'eſt-là qu'elle trouve de vrais diſciples, c'eſt-là qu'elle n'enſeigne point en vain les ſublimes vertus.

Sixieme caractere de la Religion Nationale.

Elle doit donner une continuelle aſſiſtance aux bonnes mœurs.

La loi humaine eſt circonſcrite par des bornes trop étroites. Elle ne peut commander dans le ſe-

cret des familles, encore moins dans le secret des cœurs, & jusques dans les actions qui sont soumises à ses décrets, elle demeure sans pouvoir toutes les fois que l'homme peut échapper à ses regards. Ainsi les vertus & les vices qu'elle ne voit point, elle ne sauroit ni les récompenser ni les punir : ainsi elle ne considere jamais que l'homme extérieur & de représentation, & l'homme intérieur elle l'abandonne à lui-même & au seul mouvement de sa volonté.

Il seroit cependant du plus grand intérêt de la patrie que le citoyen fût toujours gardé par la loi, lors même qu'il n'est plus sous son inspection publique. Voudroit-on se récrier contre ce principe sévere ? que l'on fasse attention, que les bonnes ou mauvaises qualités sociales de l'homme ne sont, en dernier lieu, que le résultat de ses mœurs domestiques, & que c'est la conscience qu'il se fait dans les actions les plus cachées, qui devient ensuite pour lui la conscience de l'homme public & du citoyen. Ce n'est donc point à tort, que la patrie a des droits sur tous les instans de la vie & qu'il lui importe de la surveiller, soit par un agent public, soit par un agent secret; dans toute la suite de ses actions, je dirai volontiers de ses pensées. Ses loix, ses juges, ses tribunaux : voilà son agent public. Mais quel sera son agent secret, si ce n'est une religion qui pénétre l'homme de la toute présence de Dieu, qui lui interdise jusqu'à la pensée du vice. Rendez-nous une semblable religion plus respectable, & les bonnes mœurs soutenues par une bonne constitution ne tarderont pas à renaître.

Toutes ces choſes vont enſemble & ſe prêtent un mutuel ſecours. C'eſt pour les avoir ou ſéparées ou confondues, que nos publiciſtes ont ſi ſouvent erré dans leurs conſéquences, lorſqu'ils ont prétendu qu'il ſuffiſoit des ſeules loix civiles ſagement ordonnées pour rendre les peuples vertueux & bons. Ils ont cité des exemples, pour appuyer leurs doctrines. Nous ne les récuſons pas; mais ces exemples tirés des peuples anciens ne nous diſent-ils pas d'une voix aſſez énergique, que les mœurs de ces peuples ſi juſtement vantés, ne proſpéroient en effet que par l'heureux accord des deux ſyſtêmes religieux & politiques, qui ſe ſervoient l'un & l'autre de ſoutien & d'appui?

Et qu'on ne craigne plus déſormais, que tandis que la religion nous donnera de bons préceptes, ſes miniſtres nous donnent de mauvais exemples. Quand je parle d'une religion qui prête une continuelle aſſiſtance aux bonnes mœurs, j'entends une religion qui regle toutes les démarches de l'homme ſelon la vertu & premiérement celles de ſes propres miniſtres, & en qui rien ne ſe trouve de contraire aux bonnes mœurs, ni dans ſon culte. Il eſt donc inutile de revenir ſur les anciens abus. Ils ne doivent plus exiſter ſous le regne de la conſtitution.

Septieme caractere de la Religion Nationale.

Elle doit prêter inceſſamment un motif ſublime à la loi, & ajouter juſqu'à l'infini, ſoit au triomphe & à la gloire des bons citoyens, ſoit à la honte & à l'infamie des méchans.

Dans les derniers temps de la république Romaine, on vit s'élever cette queſtion dans le Sénat: s'il falloit ou non, infliger la peine de mort aux ennemis de la patrie. L'on convenoit que la peine étoit encourue devant la loi. Mais ceux qui cherchoient une raiſon de lenteur trouvoient le ſuplice trop léger pour un crime auſſi déteſtable. Si la mort, diſoient-ils, n'eſt que la négation de la vie, quel mal faites-vous aux coupables en les enlevant ſitôt au ſentiment de leurs crimes? C'eſt en prolongeant leurs remords avec leur exiſtence, que vous les aurez puni ſelon leurs attentats.

Il eut ſuffi à un ſage d'aſſiſter à cette délibération du Sénat pour prédire la ruine prochaine de Rome.

Quand en effet un peuple eſt parvenu à douter du rapport eſſentiel qui exiſte entre la vie préſente & la vie à venir; quand il ſe voit tout entier circonſcrit & limité par le temps; qu'il ne voit plus rien d'aſſuré au-delà; qu'aucune de ſes actions ſecretes ne lui paroît plus mériter l'attention bienveillante d'une providence paternelle; qu'il ne connoît plus d'autres juges de ſes propres actions, que

que lui-même, d'autre regle du juſte & de l'injuſte, que celle que les hommes ont faite. . . . Alors tous les liens de la morale ſont rompus, & il ne doit plus exiſter d'autre pouvoir ſur la terre deſolée, que celui de la force & de la tyrannie. Alors la vertu, ſi elle ne mene point à la proſpérité, devient moins chere à ſes adorateurs, & *Brutus* mourant s'écrie : *O malheureuſe vertu, je te croyois quelque choſe, & maintenant je vois que tu n'es rien* !

Si un pareil renverſement de principes menaçoit aujourd'hui notre France; ſi lorſque ſes repréſentans travaillent avec un zele infatigable à lui aſſurer une conſtitution, le ſentiment religieux & les vérités premieres qui l'accompagnent venoient à perdre de leur prix aux yeux des peuples; ſi l'idée de l'immortalité venoit à s'effacer peu à-peu de leur eſprit; s'ils ne donnoient plus à leur patriotiſme que l'intérêt du moment; s'ils n'admettoient plus ni ſociété, ni fraternité, ni amitié, ni durée au-delà du tombeau; ſi un ſemblable déſordre moral étoit encore entretenu & excité par le déſordre politique, par le délire de quelques-uns, par la corruption du plus grand nombre..... Il ne ſuffiroit pas alors de rappeller les peuples à l'amour du devoir, pour les y ſoumettre. Il faudroit premiérement rappeller à l'amour du ſouverain bien, comme au principe d'où tout devoir émane, & à une juſtice éternelle qui punit tôt ou tard les tranſgreſſeurs de la loi. Il faudroit, qu'avec une telle croyance, les peuples fuſſent rendus certains que la tâche qui eſt impoſée

à l'individu par la société est la même que celle que la Providence lui impose : & que delà, il s'ensuit, que ce n'est ni le riche ni le pauvre, ni celui qui occupe le monde de sa renommée, ni celui qui vit obscur & caché, qui se prépare à lui-même un sort plus désirable ; mais celui qui remplit le mieux sa tâche de citoyen, celui qui ne perd jamais de vue dans ses actions qu'il est l'homme de la divinité ainsi que de la société, & le factionnaire de la providence ainsi que de la patrie.

Je suis encore ici obligé de le dire ; vainement à ces principes qui ennobliſſent tous les devoirs, qui élevent tous les sentimens, qui donnent à toutes les classes de citoyens un grand caractere ; vainement on leur substitueroit d'autres principes de pure législation ; vainement on essayeroit de conduire les hommes par la voie seule de l'honneur & de la honte, on décoreroit leurs vertus, on flétriroit leurs vices, on essayeroit de les rendre plus tributaires de l'opinion.

L'opinion publique ne peut rien sur les actions secretes.

L'opinion publique ne peut ni récompenser ni punir que dans une mesure très-bornée.

L'opinion publique ne voit & ne juge que par les passions de la multitude, qui n'est pas toujours exempte d'erreur ; ainsi les gens de bien en sont quelquefois les victimes, lorsque les hypocrites peuvent les séduire.

L'opinion publique ne peut pas toujours tenir compte des efforts. C'est d'ordinaire sur le succès,

regle très-incertaine, qu'elle décide du mérite ou du démérite des hommes.

Lors même que nous trouvons dans l'opinion publique une eſtime & une gloire qui nous flattent, nous ne pouvons en jouir dans tous les temps, ni dans tous les lieux. Il ſuffit à l'homme privé de changer de domicile, pour perdre ſouvent tout le prix de cette récompenſe. L'opinion publique a peu de valeur pour l'homme iſolé de la ſociété, pour les citoyens ſoumis à des travaux ſerviles, d'où il réſulte que ce moyen ne peut être regardé comme univerſel ni en politique ni en morale.

L'opinion publique n'a pas aſſez de pouvoir ſur les diverſes affections de l'ame, pour calmer à elle ſeule l'impatience & le dégoût ſemés dans les divers états & conditions de la vie : & je ne finirois pas, ſi je voulois rappeller tout le vuide que l'opinion laiſſe après elle dans la morale.

Diſons-le donc avec vérité, l'opinion publique a un grand prix, mais qui ne ſuffit pas à l'homme ; il faut nous la conſerver cette ſalutaire opinion comme un des plus puiſſans mobiles qui nous gouvernent, mais il ne faut pas l'iſoler. Il faut plutôt l'aider, la ſanctionner & la perfectionner par les ſentimens que la religion inſpire. C'eſt ainſi que tous les légiſlateurs ont fait. Quand ils ont voulu donner à leurs loix un motif plus ſublime & plus à la portée de tous, ils n'ont point laiſſé derriere eux la croyance de tous les peuples. Ils ont également reconnu un juge ſuprême, & un tribunal après la mort, devant qui toutes les actions des mortels ſont reſponſables. Ce qui a fait

penſer à quelques-uns que la religion devoit ſon origine à la politique. Ils ſe ſont trompés. Le ſentiment de l'immortalité eſt naturel à tous les hommes, à ceux-là même qui ne vivent point en ſociété & qui ne connurent jamais le nom de législateur.

Rendez-nous plus reſpectable ce premier dogme de la nature. Il peut ſeul nous ſervir de dédommagement dans toutes les peines de la vie, & dans toutes les occaſions où le public a les yeux ſur nous, il ne peut qu'épurer notre zele, & nous inſpirer un dévouement plus parfait.

Plus les citoyens en ſeront profondément convaincus, qu'il exiſte une vie à venir où les récompenſes, comme les châtimens, ſeront ſans bornes, où les penſées même des hommes ſeront jugées, où leurs déſirs pour le bien, quoiqu'impuiſſans, recevront leurs juſtes ſalaires, où toutes les injuſtices que la ſociété ne peut ou éviter ou réparer ici bas ſeront rachetées; plus ces vérités conſolantes pour les bons, & terribles pour les méchans, ſeront prêchées & rendues croyables par une réligion ſainte; & plus la patrie y gagnera des citoyens vertueux & fideles; plus les hommes ſeront heureux chacun dans leur état: par l'idée d'un avenir qui doit en adoucir les charges, en relever les moindres devoirs, en embellir tous les rapports. Alors le ſentiment de l'immortalité ajoutera quelque choſe de divin à l'amour de la patrie, & à toutes les affections généreuſes que cet amour inſpire. Si tout devoit ſe terminer à cette ſociété paſſagere, l'on ſeroit à la fin tenté de s'in-

tereſſer moins pour ſa gloire, qui ne feroit pour nous que paſſer : mais ſi nous devons nous retrouver un jour avec l'élite de nos concitoyens dans une ſeconde partie qui ſera immortelle, & d'où nos deſirs & nos vœux ne ceſſeront pas d'embraſſer nos amis, nos freres d'ici-bas : notre patriotiſme qui ne devra point être ſujet à la mort, ne le ſera point à l'inconſtance, il ne pourra que s'accroître avec les années, & rien ne ſaura jamais diminuer en nous ſon ſaint enthouſiaſme.

Huitieme et dernier Caractere de la Religion Nationale.

Elle doit être pour le peuple le plus éclairé la plus croyable de toutes les religions.

Pour établir ce dernier caractere de la Religion nationale qui les renferme tous, il ne faut que la conſcience de l'homme de bien qui, voyant le moment de la deſtruction des abus arrivé, les ſépare d'avance de la religion même ; qui reconnoît la néceſſité d'une religion pour le peuples & pour ceux qui gouvernent les peuples, & qui dès-lors s'arrête moins à multiplier les difficultés qu'à les détruire ; en poſant ce principe unique pour le guider dans ſon choix : *il faut au peuple le plus éclairé, la plus croyable de toutes les religions.*

Mais quelle ſera cette Religion & où la trouver ? qui dit *religion*, dans l'étymologie du mot, dit : *nouveaux rapports de l'homme avec Dieu*, ce qui ſuppoſe déjà quelque choſe de myſtérieux & de fort au-

dessus de nos sens. Mais quoi ! seroit-ce un motif suffisant d'éloigner de nous tout sentiment religieux, parce que ce sentiment nous éleve au-dessus de nous-même ? seroit-ce encore un motif valable de refuser nos hommages & nos vœux à l'Etre créateur & conservateur, parce que nous ne pouvons approfondir son essence infinie & immortelle, êtres nécessairement bornés & dépendans que nous sommes ? Non, les mysteres sont inséparables de notre humaine condition. Ils nous environnent de toute part comme d'un nuage. Par-tout la nature se cache à nous avec ses causes premieres ; &, si nous y faisons attention, nous sommes nous-mêmes à nous-mêmes de tous les mysteres le plus impénétrable.

Pour qu'une Religion soit plus recommandable à un peuple éclairé, il ne faut donc pas qu'elle soit sans dogme mystérieux, ce qui est contraire à l'idée même d'une religion ; mais il faut que tous ses mysteres tendent également à relever les attributs suprêmes, la dignité de l'homme & ses célestes rapports. Il faut que son dogme & sa morale concourent également à la même fin, qui est la manifestation de la toute-puissance & de la sagesse divine, & la perfection de l'homme social. Il faut que les peuples soient intimement persuadés qu'elle vient de Dieu ; sans cette persuasion tout son enseignement seroit nul.

Ils seront plus intimement persuadés qu'elle vient de Dieu, si elle ajoute à ces premieres preuves un Code sacré qui se transmette d'âge en âge, depuis les plus anciens, & qui aie pour dépositaire la majeure partie du genre humain.

Si elle eſt liée à toutes les grandes époques de l'hiſtoire; ſi elle eſt comme la ſource unique d'où découlent toutes les traditions de la terre ; ſi elle n'a pas ceſſé de rappeler les peuples à un culte de reconnoiſſance & de crainte filiale envers l'Eternel; ſi elle a toujours connu, toujours adoré, toujours ſervi Dieu d'un culte pur & ſincere ; ſi elle a toujours condamné tout autre culte.

Si elle a, dans tous les temps, enſeigné aux hommes la meilleure morale pour les rendre heureux & ſages.

Si elle a toujours été invariable dans ſa doctrine, comme la vérité qui ne change point.

Si elle invite tous les hommes à la connoiſſance de ſa loi, car la vérité eſt une pour tous.

Si elle juge plus ſévérement ſes propres Miniſtres, lorſqu'ils prévariquent ; les grands, lorſqu'ils oppriment; les riches, lorſqu'ils corrompent; les Princes & les Rois, lorſqu'ils oublient qu'ils ſont les peres des peuples. Si elle appelle ſur eux tous la juſtice & la vengeance.

Si, hors de ſon ſein, nulle autre Religion ne ſauroit ſatisfaire l'eſprit & le cœur de l'homme.

Enfin, ſi elle poſſéde éminemment les caracteres de bonheur, d'équité, de liberté, de ſtabilité, de dévouement, de vertu & de juſtice, que nous avons regardé comme le partage diſtinctif de la véritable Religion, de la Religion Nationale.

Et maintenant que l'on renouvelle contre nous toutes les vieilles attaques des incrédules. Nous l'avouerons, ſi l'on veut, avec Rouſſeau, qu'il n'eſt point de principes ſi bien établis, que l'on ne puiſſe

encore, graces à l'infirmité humaine, affoiblir par des doutes. Mais que peuvent tous les doutes métaphyſiques contre une vérité auſſi ſûre en politique & en morale que celle-ci : *Il faut une Religion aux hommes.* Philoſophes, légiſlateurs, c'eſt de-là qu'il faut partir. Ce grand principe poſé, allez droit aux conſéquences. *Il faut une Religion aux hommes.* Si donc il en eſt une qui réuniſſe tous les caracteres que nous venons de développer, il n'en eſt pas de plus propre à une Nation qui ſe régénere, il n'en eſt pas de plus croyable pour un peuple ſage autant qu'éclairé. C'eſt cette Religion qui doit fixer ſur elle tous nos deſirs & tous nos vœux. C'eſt celle à laquelle la conſtitution doit s'allier ; c'eſt celle qu'elle doit adopter ; c'eſt celle qu'elle doit proclamer ſur toutes les autres *la Religion Nationale.*

LA RELIGION

DE LA RELIGION, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

DISCOURS PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE.

SECONDE PARTIE.

Application des principes établis dans la premiere partie, à l'ancienne Religion de l'Etat, à la Religion Catholique.

LES principes ſont établis, il ne s'agit plus maintenant que d'en faire l'application à l'ancienne religion de l'état. Cette religion eſt-elle conforme ou non à ces principes? Telle eſt la queſtion importante qu'il nous reſte à approfondir, car il n'en eſt pas de la religion d'un peuple, comme de ſa légiſlation. Il ſait que les hommes font & défont les loix; mais il n'accorde qu'à Dieu ſeul le droit de ſe preſcrire un culte, & quand depuis plus de

quatorze ſiecles, il eſt poſſeſſeur d'une même croyance, ce n'eſt pas ſans une prudence extrême & le plus grand diſcernement que l'on doit travailler à la changer ſi elle eſt mauvaiſe, ou à la réformer ſi, bonne en elle-même, elle n'eſt défigurée que par ſes abus. Autrement vous ne tarderiez pas à jetter le peuple dans le doute, & dans toutes les conſéquences affreuſes, qui en ſeroient pour ſon malheur & pour celui de l'état, les ſuites trop certaines.

Le ſyſtême de la religion catholique en France nous préſente de grands abus & de grands moyens de réforme. Si ces abus pouvoient lui être inhérens, comme l'ont voulu quelques-uns, ce ſyſtême ne ſauroit plus dès-lors convenir à une nation qui ſe régénere; mais eſt-il bien vrai que ces abus viennent de la religion, ou qu'ils doivent lui être imputés? La déprédation des richeſſes eccléſiaſtiques, le mauvais ordre ſuivi dans les nominations aux charges & aux dignités de l'égliſe, la corruption d'une partie du clergé, le défaut de regle & de décence qui ſe font remarquer en pluſieurs endroits dans les cérémonies du culte; tous ces abus ſi monſtrueux qu'ils ſoient; & d'autres encore dont nous ne parlons point, que ſont-ils à la religion, ſi ce n'eſt une violation continuelle de ſon eſprit? Oui, & il faut le publier aujourd'hui à la gloire de l'immuable vérité, il n'eſt aucun de ſes abus qui puiſſe s'autoriſer de ſes préceptes, aucun qui puiſſe y trouver une excuſe légitime, aucun qu'elle ne condamne, aucun qu'elle ne réprouve, & ne frappe à-la-fois de tous ſes anathêmes.

Et plût-à-Dieu que cette vérité eût été mieux connue des derniers siecles, plût-à-Dieu qu'elle n'eût pas été ignorée de plusieurs écrivains de notre temps, qui ont si bien mérité d'ailleurs des sciences & des lettres. Alors nous verrions encore le même culte réunir tous les peuples de l'Europe, sans division de sectes, sans partage de croyance, & les liens qui les unissent les uns aux autres, en seroient plus solides & plus parfaits. Alors aussi, nous verrions un scandale de moins dans le monde moral, la philosophie souvent aux prises avec la religion; lorsque ces deux choses qui ont toujours été inséparables dans l'antiquité, ne sont point faites en effet pour aller l'une sans l'autre, la vraie religion sans l'amour de la sagesse, & la vraie sagesse sans l'amour de la religion.

Pardonnons toutefois aux ennemis anciens & nouveaux de la religion catholique, qu'un zele trop impétueux a égarés au-delà des bornes; & nous aussi, nous aurions pu nous égarer avec eux & nous livrer à une fausse interprétation de la vraie doctrine, si nous n'avions été placés dans des circonstances plus heureuses, qui en nous rendant les maîtres absolus de notre propre opinion, nous empêchent d'être dominés ou aigris par celle d'autrui, ce qui ne manque jamais de faire dégénérer les dispures religieuses en esprit de parti, & d'emporter le jugement des hommes au-delà ou en-deçà de la vérité: ce qui est arrivé à notre France, quand une foule d'écrivains ont levé la voix, les uns pour attaquer la religion dans ses abus, les autres pour la défendre dans ses dog-

mes. Les premiers ont été trop loin contre la vérité, les seconds se sont trop étudiés peut-être à leur répondre par des dissertations & des arguments, lorsqu'ils leur devoient avant tout des amendemens & des réformes, moyens plus persuasifs en fait de doctrine que tous les discours. La dispute s'est échauffée. Les philosophes & les Prêtres se sont tour-à-tour déchirés, & la philosophie ainsi que la religion ont souffert dans leurs principes fondamentaux le plus épouvantable ébranlement.

Législateurs, la morale des peuples a été entamée. C'est par lui rendre son antique vigueur que vous devez terminer votre ouvrage, si ce n'est pas sur un nouvel abîme que vous voulez élever l'édifice solemnel de la régénération publique, en quoi vous avez d'autant plus d'avantages, que vous n'avez pas besoin de rien changer à la croyance reçue. Il vous suffit de la séparer de ses abus; il vous suffit de lui rendre la liberté de sa discipline, pour lui restituer l'estime & la confiance de tous, pour la faire concourir au bonheur & à la prospérité de tous, pour la rendre enfin à elle-même & à ses propres principes qui sont en tout conformes, ainsi que nous l'allons voir, à ceux d'une bonne constitution.

I.

Principes de la religion catholique sur le bonheur de tous.

La religion chrétienne ne demande qu'une chose, disoit un de ses premiers apologistes, *c'est de n'être*

point condamnée de ceux qui l'ignorent. C'eſt qu'elle ne craint point d'être confrontée avec la raiſon humaine, quand celle-ci ſait être juſte, équitable & modérée. Celle de nos derniers philoſophes qui l'ont combattue, l'a-t-elle toujours été? eſt-ce dans l'évangile, eſt-ce dans les livres conſtitutifs de la religion chrétienne qu'ils ont cherché leurs preuves?

Ils ont voulu nous faire regarder cette religion comme contraire au bonheur de tous. Ils ont donc oublié, que de tous ſes principes, le plus ſacré eſt celui qui oblige chacun de ſes diſciples à travailler, autant qu'il eſt en lui, au bonheur de ſes freres. Ils ont oublié que de toutes ſes vertus, il n'en eſt aucune qui ne reſpire les moyens de rendre l'homme plus ſage & plus heureux, ſoit avec ſes ſemblables, ſoit avec lui-même. On l'accuſe de prêcher une morale triſte & fâcheuſe, qui a toujours fait le tourment de ſes plus zelés diſciples. On cherche à lui faire un crime de l'eſprit de pénitence & de mortification qu'elle prêche aux foibles humains, & l'on demande, ſi c'eſt par-là auſſi qu'elle veut travailler plus efficacement à notre bonheur? Oui ſans doute, & ſi les mots ont vieilli, ſubſtituez-en d'autres qui n'impriment point une idée monachale à la partie peut-être la plus ſublime de la morale chrétienne. Appellez la pénitence, l'obligation de réparer ſes torts & de ſe réformer en de meilleures mœurs; & la mortification, la néceſſité de ſe vaincre ſoi-même: & loin de trouver alors dans ces deux préceptes deux voies mépriſables d'amertume & d'affliction pour les diſciples de l'évangile, vous y trouverez les

deux plus belles maximes des philosophes de l'antiquité, vous y découvrirez la source des plus douces consolations, & l'unique moyen d'arriver à une félicité constante par une constante sagesse, qui ne s'acquiert pas sans de grands & réitérés efforts. Tel est l'esprit de ces deux vertus trop longtemps méconnues dans le monde. Elles ne servent pas seulement à la force individuelle de l'homme, mais à celle de la société entiere.

Ouvrez les annales de l'histoire, & voyez quel esprit a formé tous ces gens de bien, ces savans estimables, ces guerriers magnanimes qui font le sujet de votre admiration & de votre envie. Partout où vous trouverez quelque sagesse, quelque grandeur véritable, vous trouverez la nature vaincue, & les sens enchaînés. C'est la mâle & vigoureuse éducation que les Spartiates & les anciens Romains donnoient à leurs enfans, c'est le goût de la frugalité & de la pauvreté, c'est l'amour du travail & de l'obéissance, le mépris de la douleur & de la mort, c'est enfin l'horreur de l'égoïsme & le dévouement à l'intérêt public qu'ils s'efforçoient de leur inspirer, qui avoit rendu chez ces deux peuples l'héroïsme du sentiment & la grandeur d'ame, le caractere distinctif de tous les citoyens.

Vous convenez de l'excellence de ces vertus, mais vous en craignez les extrêmes, & vous citez des exemples; & moi je cite l'évangile où tous les extrêmes sont condamnés, où Dieu n'exige qu'une offrande, celle du cœur, où tous les jeûnes & toutes les macérations des pharisiens ne sont comptés

pour rien ; je cite les premiers miniſtres de l'évangile dont l'un nous fait un devoir exprès d'être *ſobres dans la ſageſſe*, S. Paul Ep. dont l'autre, à l'exemple de J. C., renferme toute ſa morale dans ce ſeul mot : *Mes enfans, aimez-vous les uns les autres.* S. Jean Ep.

Et maintenant ſi nous conſidérons la religion catholique comme le grand ſupplément qui doit ajouter à l'efficacité du ſyſtême politique toutes les fois que les loix humaines deviennent impuiſſantes pour le bonheur des citoyens ; combien ſes moyens nous paroîtront admirables & ſa morale ſupérieure à toute philoſophie ! Voyez en effet s'il eſt une providence égale à la ſienne, qui pût mieux défendre l'homme de ſes propres paſſions & de celles d'autrui, qui pût lui inſpirer une plus haute modération dans la proſpérité & un plus grand courage dans l'adverſité. Où trouverez-vous des maximes plus propres à maintenir l'union intérieure des familles & les mœurs des époux, & la bonne intelligence des freres, & le reſpect filial, & l'amour éclairé des parens ; des maximes plus propres à reſſerrer tous les liens qui uniſſent les familles entr'elles, & chaque famille avec le corps entier de la ſociété ? L'on s'écrie : ayez une bonne légiſlation & les ſentimens nobles & généreux ſe reproduiront en foule & dans toutes les claſſes. Mais qui peut mieux que l'ancienne religion de l'état aider en cela même les efforts de nos légiſlateurs ? Tous ſes motifs ſont pénétrans. Elle parle aux cœurs : elle intéreſſe les conſciences. Elle éleve les ſiens au-deſſus de tous les malheurs de la vie ; &

ce qui n'eſt point au pouvoir des meilleures loix, il n'y a point de maux ſi cuiſans, point de ſituation ſi déſeſpérée qui ſurpaſſe l'étendue de ſes bienfaits & la grandeur de ſes moyens. Ce qui la fait appeller par quelques-uns de ſes plus violens détracteurs : la religion des maladreries & des hôpitaux. Nous prenons acte de cet aveu. Nous acceptons pour elle cet hommage de ſes ennemis. Ils avouent donc qu'elle eſt une religion conſolatrice pour les plus malheureux. Mais ſi elle eſt bonne pour les miſeres les plus extrêmes, elle le ſera donc auſſi pour les moindres maux, & il ſera vrai de dire que tous ceux qui ſouffrent ici bas ſans conſolateurs, trouveront en elle leur eſpérance & leur appui. Elle ſuppléera donc avec avantage les loix civiles pour le ſalut des humains, là où ſans elle & avec les ſeules loix civiles, le déſeſpoir ſeroit notre dernier partage.

Cette religion nous conſole dans nos maux. Ce n'eſt pas aſſez : autant qu'il eſt en ſon pouvoir elle les prévient & elle les empêche de naître. Elle donne un plus grand exercice à notre vertu ; elle nous interdit avec plus de ſoin tous les biens apparens dont l'uſage ſe changeroit pour nous en véritables maux. Ainſi quand nous ne comprendrons point la raiſon de tous ces préceptes négatifs contre leſquels notre amour-propre ſi ſouvent ſe révolte ; ſi nous y ſommes plus attentifs, nous les verrons toujours d'accord avec la vertu & le bonheur de tous, & nous ceſſerons d'invectiver contre la ſévérité d'une religion dont les loix ne ſont prohibitives que contre les abus ou les fauſſes jouiſ-

ſances

ſances, qui ne nous impoſe d'autre gêne & d'autre contrainte que celles qui peuvent nous défendre d'être miſérables, & qui au-delà nous invite à poſſéder librement tous les biens qu'approuve une ſage nature, toutes les douceurs de l'amitié, tous les avantages d'une ſociété d'élite, tous les plaiſirs ſimples & innocens, tout ce qui ſert à délaſſer l'eſprit ſans enivrer le cœur, enfin tout ce qui conſtitue ici bas le ſolide bonheur, une philoſophie également éloignée de la ſuperſtition & de l'incrédulité, qui nous aprend à éviter toutes les ſurpriſes du vice, qui nous attache inviolablement à la voie de la juſtice & de l'équité, & nous conduit ainſi d'un pas égal & aſſuré à une vie heureuſe par une vie ſans tache.

II.

Principes de la religion cathlique ſur les droits de tous.

Il ſeroit difficile d'établir d'une maniere certaine le droit des propriétés & des perſonnes, ſi la divinité n'étoit conſidérée avant toutes nos loix, comme la regle premiere & immuable d'où nous vient ce droit ſacré, & comme le ſupport & la caution ſur leſquels il repoſe. Quand les Empires & les républiques de l'antiquité oublierent ce principe évident de religion & de politique, pour y ſubſtituer les idées étrangeres de fataliſme & de haſard, qui ſont la ſubverſion de toute morale, & qui ne laiſſent rien à reſpecter aux citoyens, il arriva ce qui ſera toujours, que le droit de tous

ne tarda point à être méconnu, & que la subversion totale de l'état ne manqua pas de suivre. Ainsi Montesquieu l'a remarqué, à l'égard de l'Epicuréisme des Romains, & ainsi on peut le voir arriver de même dans tous les pays, & chez tous les peuples, depuis l'empire des Egyptiens & des Chaldéens, jusqu'à celui des Arabes. Voilà pourquoi, la vraie religion a posé les bases d'un gouvernement, elle a commencé par rendre hommage aux droits du souverain Etre. C'est ainsi qu'elle a assuré ceux de l'homme sur un fondement éternel. Ce n'étoit donc point une motion si étrange, que celle de ce représentant qui vouloit placer en tête de la constitution françoise, le Décalogue de Moyse. Mais ce début qui n'eut été qu'emprunté dans notre constitution, trouve sa véritable place dans l'évangile. C'est-là qu'il a été présenté une seconde fois au genre humain par le législateur des chrétiens. C'est-là que tous les droits sont connus, que tous les droits sont conservés; les droits de Dieu & ceux de l'homme, les droits des nations & ceux des Monarques, les droits de la société & ceux de familles; & ce que nul législateur humain, nul philosophe n'auroit sçu ni ordonner, ni prévoir, les droits de la charité fraternelle, qui intéressent les citoyens les uns aux autres, qui les rendent les défenseurs mutuels de leurs vertus, de leurs réputations & de leurs biens; qui ne permettent pas qu'un seul fidele souffre sans que les autres fideles ne partagent à l'envi ses maux. Enfin c'est dans ce livre divin, que le seul desir d'attenter aux droits d'autrui est

regardé comme un crime, quand il emporte avec soi une secrete cupidité capable de donner entrée à la séduction, & c'est encore dans ce même livre que la morale, rappellée à toute sa perfection premiere, ne se contente pas de dire à ses disciples avec la philosophie des païens : « *Ne fais pas à autrui, ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît à toi-même.* ». Mais où ce second précepte est ajouté au premier, comme un droit également exigible de la part de la providence : *Fais à autrui ce que tu voudrois qu'on te fît à toi-même.* Ainsi, les principes de la religion chrétienne donnent à la garde de mes droits autant de protecteurs qu'ils trouvent de vrais disciples; ainsi les mêmes principes, en pénétrant dans une ame, lui interdisent jusqu'à la pensée même du mal ; ainsi sous cette loi vraiment céleste le droit mutuel des citoyens ne se borne pas seulement à ne point se nuire les uns les autres, mais à se faire réciproquement tout le bien qui est en leur pouvoir ; & cette belle morale a pour gardien l'œil vigilant de l'Eternel qui ne se repose point, & qui est toujours ouvert sur les actions des hommes.

III.

Principes de la religion catholique sur la liberté & l'égalité de tous, conciliés avec l'ordre & la subordination nécessaires dans l'état de société.

Ceux qui ont voulu faire de la religion chrétienne une religion qui humilie l'homme sous la verge des tyrans, une religion de despotisme &

d'eſclavage ; ceux-là ont étrangement méconnu ſon eſprit, ont violemment détourné le ſens & la vérité de ſes principes. Quoi ! n'eſt-ce pas cette religion qui a briſé les chaînes de l'eſclavage en Europe, ce qu'elle auroit fait dans tous les pays de l'Univers, ſi ſa morale y avoit été mieux pratiquée ou mieux entendue ? N'eſt-ce pas cette religion qui commande à tous les hommes la loyauté, la franchiſe, le mutuel amour ; qui réſerve toutes ſes menaces pour les ſuperbes, pour ceux qui cherchent à s'élever ſur les ruines des foibles & des opprimés ? N'eſt-ce pas encore elle qui fait un devoir aux chefs des nations de conduire les peuples dans l'équité & la douceur, un double devoir aux peuples de la ſoumiſſion à leurs chefs lorſqu'ils commandent ſelon la juſtice, & de la réſiſtance paſſive toutes les fois que leur volonté ſe trouve évidemment en oppoſition avec les intérêts de la vérité ; comme il arriva ſous les premiers Empereurs Romains, quand les ſeuls chrétiens eurent le courage de rappeller à des Princes cruels, qu'ils n'avoient pas le droit de tout exiger, parce qu'ils s'arrogeoient celui de tout vouloir. Eſt-ce-là une religion d'eſclaves ?

Mais ſur quelle autorité ſe fondent ſes ennemis ? ſur quelques paſſages dont auront abuſé dans les ſiecles d'ignorance, quelques pontifes ſuperbes, quelques rois ignorans & altiers, quelques hommes puiſſans & farouches, pour arriver plus aiſément à leurs coupables deſſeins. Eh bien, nous l'avouerons, ſi l'on veut, qu'en divers temps & en divers lieux, on s'eſt ſervi de la religion de

l'évangile, pour retenir la vérité captive, pour rendre les hommes superstitieux & méchans. Mais si la doctrine même de l'évangile dépose contre ces attentats, doivent-ils lui être imputés? Comparez ses maximes à ses maximes, son culte à sa morale ; voyez s'il est vrai qu'elle dégrade les plus nobles affections de l'ame, s'il n'est pas vrai au contraire qu'elle leur donne le plus sublime développement ? Voyez si elle gêne en quelque chose, la liberté & l'égalité naturelle, si elle ne l'assure pas au contraire sur la descendance d'un même pere, sur la foi d'une même providence, d'une même destinée, d'une même origine & d'une même fin. Voyez enfin s'il exista jamais une plus belle déclaration de droits que celle de l'évangile. Vous nous vantez, & certes avec raison, la morale toute fraternelle qui distingue notre âge. On ne vit en effet rien de pareil dans les plus beaux siecles des anciennes républiques. Mais soyons reconnoissans. D'où nous vient cette belle morale ? Qui avoit dit aux hommes avant le législateur des chrétiens : » hommes de toutes les nations, de tous les climats, cessez de vous haïr, vous êtes tous freres. Vous avez le même pere sur la terre & dans les cieux. Ayez les mêmes espérances, & aimez-vous les uns & les autres comme les enfans d'une même famille, qui devez jouir de la même félicité, de la même immortalité. Les princes des nations les dominent avec empire, les grands les traitent avec hauteur. Il n'en sera pas de même parmi vous, où nul n'arrivera au commandement qu'aux dépens de sa liberté, où nul

ne pourra être placé au-dessus des autres sans être en même temps le serviteur de tous ». Quel législateur encore a mieux appris à l'homme à connoître quelles sont les prérogatives de l'homme, & a sçu mieux combiner le système de la liberté naturelle avec l'ordre & la subordination sociales, que Jesus-Christ ne l'a fait dans son évangile, où le vrai disciple se trouve à-la-fois libre & soumis, l'égal de tous & le serviteur de tous, toujours indépendant de la tyrannie & de l'oppression, & toujours obéissant aux loix & aux puissances. Non il n'y a qu'un Dieu qui ait pu apporter aux mortels le plan d'une législation d'autant plus parfaite, que ses motifs sont encore plus sublimes que ses loix.

Ecoutons la voix même du législateur. S'il nous appelle à être libres ; il veut premierement nous délivrer de la servitude de nos propres passions, qui sont nos premiers & nos plus anciens despotes. Et comme il n'est rien dont les hommes aient tant abusé que du nom de la liberté, ce qui a été cause qu'ils l'ont presque aussitôt perdu qu'ils l'ont recouvrée & qu'en quelques endroits même ils ne l'ont jamais recouvrée ; c'est en nous enseignant à être libre par la seule vertu que le législateur des chrétiens veut que nous soyons toujours libres. » Vous êtes appellés à un état de liberté. Prenez garde seulement qu'il ne se change point en un état de licence, & si nul de vous ne peut être asservi par la volonté d'autrui, soyez également asservi les uns aux autres par une charité mutuelle, vous rappellant qu'en ce seul pré-

cepte ſont renfermés tous les commandement : Vous aimerez votre prochain comme vous-même ».

Il eſt cependant une volonté qui doit ſoumettre toutes les volontés ; c'eſt celle de la loi, c'eſt celle des chefs quand ils commandent au nom de la loi. Or cette volonté acquiert dans l'Evangile le même reſpect que celle de Dieu même. L'égalité qu'elle prêche n'eſt pas celle des conditions & des fortunes. Tout ce qui ſe rapporte au bien être général des ſociétés, elle le maintient, elle le conſacre. Mais ſi elle laiſſe ſubſiſter la diverſité des rangs & celle des richeſſes, comme néceſſaires à l'harmonie de l'enſemble, ce n'eſt point pour concentrer les hommes, c'eſt pour les rapprocher, c'eſt pour reſſerrer les liens qui les uniſſent ; en les rendant plus néceſſaires les uns aux autres ; en augmentant leur charité mutuelle par des devoirs réciproques de protection & de ſervices, de reconnoiſſance & de bienfaits, & en multipliant ainſi pour eux les occaſions de la vertu. Si chaque individu étoit égal en force & en crédit à ſon voiſin, & qu'il en fût ainſi de tous les hommes, tous les hommes finiroient bientôt par s'iſoler, & il n'y auroit plus ni gouvernement, ni patrie. L'Evangile nous montre d'autres vues dans la création & dans l'exiſtence des ſociétés humaines. Elle nous les développe en mille endroits, lorſqu'elle invite d'une maniere ſi preſſante, les riches à partager avec les pauvres, & à ne point ſe rendre indignes d'être les tréſoriers du ciel & les agens de ſa Providence ; lorſqu'elle releve en des termes ſi ſolemnels l'eſpérance des pauvres & leur

véritable élévation. Lorſqu'elle met Dieu lui-même à la place des maîtres, & Dieu encore à la place des ſerviteurs, pour inſpirer aux ſerviteurs plus de dévouement filial ; aux maîtres, plus d'affection paternelle, aux uns & aux autres, plus de reſpect pour l'homme chrétien, qui eſt toujours à ſes yeux, ſoit qu'il commande, ſoit qu'il obéiſſe, ſoit qu'il faſſe des loix, ſoit qu'il les exécute, l'image de l'Eternel, le co-héritier de ſa gloire, le membre du Fils de Dieu, & ne compoſant qu'un ſeul & même corps avec lui. *Vous tous qui avez été baptiſés en Jéſus-Chriſt, vous avez été revêtus de Jéſus-Chriſt, parmi vous il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, ni eſclave, ni libre, vous n'êtes tous qu'un en J. C.*

IV.

Principes de la Religion Catholique ſur la ſtabilité de la conſtitution.

Ce qu'il y a de plus ſouverain & de plus ſtable dans le monde & ce qui ſeul ſe fait ſentir à la conſcience, l'idée d'une divinité, l'idée d'une Religion, a ſervi de premiere garantie aux traités des différens peuples. Elle eſt intervenue dans toutes les inſtitutions où l'homme a voulu imprimer l'idée & le ſentiment de la durée. C'eſt ſur cette baſe que ſe ſont conſolidés les contrats ſociaux des Nations avec leurs chefs & des citoyens avec les citoyens. Pluſieurs gouvernemens arbitraires ont pû en abuſer. C'eſt ainſi que les diverſes conſtitutions de l'Aſie & de l'Afrique, auſſi informes que les divers cultes ſur leſquels elles s'appuyent, ne laiſſent pas de ſubſiſter

ſiſter par ces cultes même. Mais ſi un ſyſtême religieux, quoique faux & trompeur, peut encore rendre redoutables les mauvaiſes conſtitutions auxquelles il s'allie... quelle ſolidité, quelle ſtabilité, je dirai volontiers, quelle perpétuité ne doit-on pas attendre d'un ſyſtême religieux complet dans toutes ſes parties? Il eſt établi ſur un ſyſtême politique, juſte & équitable dans tous ſes rapports.

Cependant, qui le croiroit, il s'eſt trouvé des philoſophes parmi nous qui ont regardé cette alliance comme impoſſible, ils ont dit: « Le ſyſtême religieux des Chrétiens établit un royaume ſpirituel dans un royaume temporel. Voilà deux puiſſances rivales. Par conſéquent défaut d'harmonie, conflict de juriſdiction & incertitude dans l'obéiſſance des citoyens ». Ce raiſonnement n'eſt qu'un ſophiſme.

Il eſt vrai que ces deux ſyſtêmes ont chacun leurs forces & leurs loix particulieres; mais ces forces & ces loix ſont faites pour agir de concert & non pour être ſéparées, encore moins pour ſe croiſer & pour ſe nuire. Où tend en effet une bonne conſtitution? A rendre l'Etat plus floriſſant & plus proſpere, & les citoyens plus ſages, & plus heureux. Où tend le ſyſtême religieux que nous défendons? préciſément au même but. De l'accord de ces deux ſyſtêmes il réſultera donc une double force, une double activité de moyens & de puiſſance dans l'etat, & une ſurveillance réciproque, qui ne peut qu'ajouter à la proſpérité & au bonheur de tous. Quoi de plus heureux que cet échange de ſecours & de protection entre les loix civiles & les loix reli-

gieuſes, & ne ſeroit-ce pas le chef-d'œuvre des connoiſſances humaines, ſi ce n'étoit pas un don du ciel?

Nous rappellera-t-on ſans ceſſe, pour obſcurcir des notions ſi ſimples & ſi vraies, la grande querelle des deux puiſſances qui a ſi long-temps, & avec tant de ſcandales, diviſé l'égliſe & l'empire? Mais je demande ſi c'eſt la faute de la religion, ou de l'ambitieuſe cupidité des hommes? Eſt-il étonnant que les limites des deux puiſſances aient été méconnues dans un ſiecle où les droits étoient également méconnus, où l'erreur des rois, comme celle des ſujets, concouroit le plus ſouvent enſemble, pour tromper l'opinion & pour donner tout à l'égliſe. Mais l'erreur n'eſt plus, & l'évangile nous reſte dans toute ſa pureté. C'eſt l'evangile, ce ſont ſes vrais docteurs qu'il faut ſuivre. Quoi donc eſt-ce en nous faiſant un précepte ſi abſolu de la ſoumiſſion au ſyſtême politique, que la même loi religieuſe a voulu rendre à notre obéiſſance moins expreſſe ou plus équivoque. Ah! quand Jeſus a payé le tribut à Céſar, quand il s'eſt ſoumis à la ſeule puiſſance temporelle établie dans Jéruſalem, au temps de ſa paſſion & de ſa mort, quoique cette puiſſance ne fût qu'une uſurpation, Jeſus a laiſſé un autre exemple à ſes diſciples, & ce n'eſt pas ſans doute celui de la révolte contre l'autorité légitime.

Le même philoſophe inſiſte. Il voit dans la religion chrétienne un autre vice. Il convient de la ſuprême beauté de ſa morale, & nul philoſophe avant lui n'en avoit fait un plus bel éloge; mais

il l'accuſe de n'être point une religion locale ; comme celle des anciens, & d'être ainſi plus étrangere aux loix de la patrie.

Nous l'avouons, que la religion chrétienne n'eſt pas une religion locale ſoumiſe aux loix d'un ſeul gouvernement & qu'elle eſt faite pour les co-ordonner tous. Nous l'avouons, que ſes principes embraſſent les hommes de toutes les nations & de tous les pays, & qu'en elle ſe trouve le premier germe de cette fédération univerſelle à laquelle la philoſophie voudroit maintenant nous appeller, & qui doit lier tôt ou tard, par les mêmes vues & par les mêmes intérêts, tous les peuples de l'Europe & ſans doute un jour tous les peuples du monde. Mais de cette morale ſi aimante & ſi pure, quel ſage n'en conclura la très-grande ſupériorité de l'évangile ſur toutes les religions, ſur toutes les ſectes. Ce ſont en effet ſes maximes qui les premieres ont étendu les vœux & les affections du citoyen au-delà des limites de ſon territoire, & qui ont ainſi aggrandi le ſentiment & le domaine de l'homme. Elle eſt un bien propre à tous les mortels, & on peut la regarder comme le patrimoine même du genre humain. Mais remarquez que ſon ſyſtême coſmopolite ne perd rien dans ſon application particuliere de toute la force & de toute l'énergie qu'on a voulu attribuer aux religions locales : car en même temps qu'il convient à tous les gouvernemens en général, il convient de même à tous les gouvernemens en particulier. Il unit ainſi chaque peuple à tous les autres par les liens mutuels de la confiance

& de l'amour, & il attache chaque citoyen à sa patrie & à ses loix par des liens plus puissans & plus durables que n'eût pu faire aucun de ces systêmes religieux des anciens que l'on chercheroit vainement à lui comparer, même en cet endroit où une fausse religion peut suppléer quelquefois la véritable.

V.

Principe de la religion catholique sur l'amour de la patrie & le dévouement de l'intérêt particulier à l'intérêt général.

On a accusé la religion chrétienne de diriger toutes les affections de l'homme vers la vie future & par-là de le rendre trop indifférent aux soins de la vie présente. Ce reproche a pu être fondé à l'égard de quelques-uns de ses disciples. Mais ce défaut n'est point celui de l'évangile. Ouvrez ce code sacré & tous les livres recommandables qui nous expliquent le vrai sens de ces maximes : où trouverez-vous que pour arriver à la cité éternelle, le chrétien ait dû jamais négliger les intérêts de la cité terrestre, & l'amour de ces loix ? C'est comme le centre auguste de toute vertu, de toute justice, de tout patriotisme éclairé que le royaume du ciel lui est promis, & ce séjour de félicité & de délices, celui qui peut y aspirer ce n'est pas le citoyen qui est négligent & paresseux dans la pratique de ses devoirs, qui ne remplit pas les diverses obligations soit de l'homme public, soit de l'homme privé, ce n'est pas le citoyen égoïste,

qui préfere ſon intérêt particulier à l'intérêt de tous, ce n'eſt pas le citoyen qui eſt magiſtrat infidele ou incapable, qui s'acquitte mal des fonctions de ſon état & des charges de pere de famille; c'eſt celui qui accomplit ici-bas toute juſtice; celui qui ne fait point d'acception dans le devoir; celui qui eſt prêt à tous les genres de dévouement, & s'il le faut, à mourir pour les loix & pour la patrie.

Comment donc s'eſt-il trouvé un homme, un philoſophe qui ait oſé accuſer le courage des ſoldats chrétiens, qui ait oſé avancer cet étrange paradoxe : *Qu'alors toute la valeur romaine diſparut, quand la croix eut chaſſé l'aigle?* Ce philoſophe ſavoit bien cependant que ce n'étoit point la croix, mais le luxe, mais la moleſſe, mais les vices qui marchent à leur ſuite qui avoient détruit l'empire romain, avant qu'il y eût des Huns & des Vandales. Rouſſeau n'avoit-il pas attribué lui-même à une cauſe toute oppoſée, c'eſt-à-dire, à une fauſſe philoſophie, le premier relâchement des forces de cet empire. Il a donc oublié dans cet endroit ce qu'il avoit dit dans ſon diſcours ſur les arts & les ſciences; & il n'a pas voulu ſe rappeller non plus que tout le mal étoit fait du tems de Conſtantin, que les barbares dévoroient des yeux les provinces romaines, que pluſieurs Empereurs avoient eu la lâcheté de payer à quelques-uns d'eux un ſervil tribut; qu'il n'y avoit déja plus de diſcipline dans les armées. Et cela eſt ſi vrai, & la croix ôta ſi peu la valeur aux troupes romaines, que lorſqu'elles eurent à leur tête un général digne de les com-

mander, elles rappellerent encore par leurs exploits, ſous Béliſaire, le plus beau temps de la R. P. Pourquoi faut-il donc auſſi que les philoſophes eux-mêmes ſoient comme les peuples, extrêmes dans leurs opinions ? Pourquoi faut-il que dans un temps, où tous les principes ſont ébranlés, ils ſe réuniſſent aux plus impies pour achever de détruire le reſpect dû à l'ancienne morale ? Ils nous vantent ſans ceſſe les hauts faits de la Grece & de Rome, & nous aimons à les vanter auſſi. Nous aimons à le dire & à le répéter, qu'il y a eu dans l'antiquité paienne de grands courages & des hommes libres. Mais la religion les a-t-elle donc fait dégénérer, quand elle les a ſanctifiés par ſes maximes ?

Quels courages plus héroïques dans les annales des nations que ceux des Machabées, qui réſiſtent ſeuls, avec une poignée d'hommes, à une armée de conquérans ? Quelle plus grande liberté de tout dire que celle des prophétes ? Venons à des temps plus rapprochés de nous ; quels mortels plus vaillans que les ſoldats chrétiens, dont Tertullien a fait l'éloge ? Quelle plus haute fermeté dans les revers que celle de Louis IX ? Quelle vaillance comparable à celle de nos preux Chevaliers ? Et, diſons-le en paſſant, on les a accuſé du fanatiſme religieux des conquêtes : mais y a-t-on bien penſé, que c'eſt à ce fanatiſme même, puiſqu'on veut que nous appellions de ce nom leur zele infatigable pour les combats contre une nation barbare & féroce, qui tendoit à aſſervir l'univers, que nous devons notre exiſtence actuelle ? ſi au fanatiſme

des Muſulmans ils n'avoient oppoſé l'enthouſiaſme religieux des chrétiens, & une bravoure pour le moins égale, où en ſerions nous, nations ſavantes & polies de l'Europe? Que le philoſophe ceſſe donc d'invectiver avec la multitude. Qu'il prenne pour lui l'emploi beaucoup plus noble & plus glorieux de l'éclairer & de la régler dans la juſte eſtime qu'elle doit avoir pour une religion, qui, à tous les motifs de l'honneur, joint tous ceux de la conſcience, & à tous les motifs d'une gloire paſſagere, tous ceux d'un triomphe éternel, qui préſente aux ſiens une double couronne; une pour la vie, ce que d'autres religions ont fait; une autre pour la mort, ce que nulle religion n'avoit fait avant elle, d'une maniere ſi magnifique; double couronne, double triomphe également chers à celui qui marche à la victoire, en invoquant le Dieu des armées.

Réuniſſons en ce jour, ſous les mêmes auſpices, le citoyen & le chrétien. Admirons les hauts faits des anciens, cherchons à les imiter, ou même à les ſurpaſſer. Mais corrigeons par la religion, généraliſons par les vues ſaintes que la religion inſpire ce que leur patriotiſme avoit de trop âpre & de trop perſonnel. Qui ne ſait que ces fiers républicains ne faiſoient au fond, que tranſporter leur égoïſme particulier à celui qu'ils attachoient à la qualité de citoyen? Sans doute ce motif devoit produire de grandes choſes; mais il éterniſoit les jalouſies & les haines parmi les nations, comme parmi les particuliers. Donc à ce genre de patriotiſme qui n'étend pas les droits de l'homme

au-delà des bornes de la cité, & à qui l'eſclavage a dû ſon origine, ou, ce qui eſt pis encore, ſa transformation en droit public des peuples, à ce patriotiſme peu raiſonnable ſubſtituons-en un autre plus ſage & plus heureux, le patriotiſme de l'évangile, qui ne reſſerre plus l'amour des hommes dans une ſeule ville, ou même dans une ſeule nation, mais qui l'étend également ſur tout l'univers; qui éteint ainſi la ſoif des conquêtes d'où eſt venue la perte de tous les gouvernemens, comme de l'ambition de s'élever ſur la ruine des familles; patriotiſme infiniment éclairé, qui n'admet d'enthouſiaſme que pour le bien public, qui ſait défendre ſes poſſeſſions, mais qui, après ce qu'il doit à une juſte défenſe, mêle ſes vœux à ceux de tous les peuples pour la proſpérité du genre humain; patriotiſme céleſte qui tend inceſſamment à la reſtauration des mœurs, à la ſolide perfection des arts, à la meilleure forme de gouverner les hommes; qui ne diſtingue dans ſes bienfaits ni la différence des pays, ni celle des coutumes, ni celle des croyances; qui voudroit, ſans doute, réunir tous les mortels ſous le même culte; mais qui ne va à ce grand deſſein qu'en les portant également dans ſon cœur, ne deſirant leur communiquer ce qu'il poſſede de religion & de philoſophie que pour les rendre plus heureux, que pour unir tous les hommes comme freres, comme enfans du même Dieu, comme héritiers de la même immortalité. Voilà le patriotiſme par excellence qui convient éminemment à notre ſiecle, à notre nation & à la ſociabilité de nos mœurs, le patriotiſme de la religion

ligion, qui ajoute au bonheur préſent des bons citoyens la douce perſpective de le perpétuer dans une vie ſans fin, qui ajoute ainſi à tous les liens qui uniſſoient enſemble les citoyens de Sparte ou de Rome, celui de l'unité des déſirs & des eſpérances, de l'unanimité des vœux, des affections & des penſées. Notre origine eſt la même. Notre vocation l'eſt auſſi. Nous avons une commune cité ſur la terre qui doit nous conduire à une commune cité dans le ciel, où le repos ſera non-ſeulement pour tous, mais où les vertus, la gloire & le triomphe le ſeront auſſi. Hélas! trop ſouvent ici bas l'on eſt porté à envier des ſuccès que l'on eût pu, ou du moins que l'on eût déſiré de remporter ſoi-même; & toutefois l'eſprit de patriotiſme ne peut être parfait dans un état, que lorſqu'un plus grand nombre de citoyens ſont prêts à dire comme ce Lacédémonien : *Je me félicite que Sparte ait trouvé dans ſon ſein trois cens hommes plus gens de bien que moi* : mais dans cette autre cité permanente, il n'y aura plus lieu à envier des ſuccès que l'on partagera ſoi-même. Là il n'y aura plus des volontés contraires; là tous les intérêts ſeront confondus, là nous ne ferons plus avec J. C. qu'un ſeul cœur & une ſeule ame. O unité, ô accord, ô ſublime harmonie! combien cette religion qui l'inſpire à ſes enfans eſt digne de les pénétrer d'amour & de reconnoiſſance.... Combien elle eſt digne, en ce moment ſur-tout, de renouvellement, de régénération, de reſſortir pure comme dans ſon origine des mains de ſes miniſtres & de recevoir au milieu de la nation aſſemblée les vœux & les hommages de toute la nation!

VI.

Principes de la religion catholique sur les bonnes mœurs.

Que sont les loix sans les mœurs, & les mœurs sans la religion ? *Je n'entends pas*, disoit un philosophe, dont la politique est aujourd'hui d'un grand poids dans le monde, *je n'entends pas qu'on puisse être vertueux sans religion. J'eus long-temps cette opinion trompeuse dont je suis trop désabusé.* Mais parmi toutes les religions & toutes les philosophies, quelle religion ! quelle humaine sagesse pourra s'égaler à celle de l'évangile, dans ce but régénérateur où doivent tendre sans cesse les vœux d'une bonne législation ?

Les plus belles maximes des mœurs que vous admirez dans les livres des philosophes, vous les retrouverez plus belles encore & plus pures dans la religion de l'évangile. Non-seulement vous y verrez le vice condamné, mais jusqu'à la pensée du vice. Il nous falloit une loi qui pût atteindre le secret des cœurs, & elle nous a dit : *Vous ne convoiterez point.* Il nous falloit un autre pouvoir que celui des éphores ou des censeurs, pour nous rendre cette loi respectable, & elle nous a dit : Dieu vous voit, & il vous juge en tout temps, en tous lieux, en présence comme loin de tous les regards, au milieu des ténébres comme en plein jour, & dans l'endroit le plus caché de vous-même ; plus sûrement que l'opinion devant l'assemblée du peuple.

Que l'on me dise donc à présent ce que j'ai de la peine à concevoir. Comment des philosophes ont laissé un principe si clair, si évident & si nécessaire à la morale pour se jetter dans de vagues spéculations qui sous prétexte de le mieux établir ne tendent le plus souvent qu'à le détruire ou du moins ne le suppléent pas. L'erreur même de celui-là est grossiere, qui prétend assurer la vertu de ses disciples par la présence d'un témoin imaginaire qu'il les invite à se choisir dans la classe des gens de bien, ne songeant pas que ce témoin d'élite, quelque respectable qu'il soit d'ailleurs, n'ayant aucun droit au culte qu'on lui rend, sera aussitôt renvoyé qu'il sera devenu incommode : « Choisis-toi un soutien dans la classe des sages, dit » Séneque, & ais-le toujours présent devant toi » comme s'il étoit le spectateur de ta vie & l'inspecteur de tes pensées. Ce précepte est d'Epi» cure & ce n'est point en vain que ce grand » homme veut nous donner un gardien & un » maître. Nous ne tomberions pas dans la plus » grande partie de nos fautes, si un témoin nous » suivoit sans cesse. Attache-toi donc à quelque » personnage respectable dont la vénération t'en » impose, & dont la vertu imprime son caractere » à tes plus secretes actions. Heureux celui qui » peut ainsi respecter quelqu'un dont le souvenir » seul lui apprenne à régler ses desirs & à redou» bler d'attention sur lui-même. Prends Caton pour » modele, ou s'il te paroît d'une vertu trop sé» vere, prends Lælius qui est d'une vertu plus » aisée. Choisis celui dont la vie & les discours

» t'auront plû davantage, & portant continuelle-
» ment ſon image devant toi, ne ceſſe pas de te
» le repréſenter à toi-même comme ton témoin,
» ton gardien, ou ton juge ». (Epiſt. 11, in fin).

L'ancienne philoſophie, nous l'avouerons ſi l'on veut, ne nous a pas donné de conſeil plus ſalutaire, mais c'eſt en quoi ſe fait encore mieux ſentir toute la ſupériorité d'une morale, qui fondée ſur la conviction la plus intime de la conſcience & ſur la plus ferme croyance de ſes diſciples, a Dieu lui-même pour ſoutien, l'être infiniment parfait, l'être dont la volonté ſuprême embraſſe tout, voit tout & juge tout. Comparons ces deux préceptes. Là c'eſt l'homme qui choiſit Caton ou Lælius, qui ſe fait une vertu ſévere ou qui la modifie à ſon gré, qui appelle ſon témoin & qui le remplace enſuite par un autre, accommodant toujours à ſes mœurs celui qu'il choiſit pour en être la regle: ici au contraire nous n'avons pas beſoin d'appeller la fiction à notre ſecours. Tout s'y paſſe dans la vérité. L'inconſtance de l'homme n'y fait rien. Un éternel ſpectateur qu'il ne s'eſt pas donné, & dont inutilement il voudroit recuſer la juſtice, ou détourner les inviſibles regards, le ſuit par-tout & partout éclaire le ſecret de ſes œuvres, non comme un témoin muet & impuiſſant, ſoutien aveugle, juge incertain du vice & de la vertu, qui n'a d'autre droit ſur lui que celui qu'il veut bien lui donner, mais comme celui-là ſeul à qui il appartient d'abſoudre ou d'accuſer, de juſtifier ou de condamner, de perdre ou de ſauver, & dont les jugemens toujours conformes à la vérité & toujours conſéquens

à la bonté ou à la malice de ſes œuvres, lui laiſſent à lui-même le ſoin de ſon propre bonheur, le choix de ſon ſalut ou celui de ſa perte. Conſidérez donc maintenant, ô légiſlateurs, & comprenez combien la morale de l'évangile eſt élevée au-deſſus de toute morale & combien ſupérieure eſt la ſageſſe de ſon auteur à toute la prudence des ſages.

Je ne dirai rien de tous les moyens que la religion chrétienne emploie pour exciter tous les hommes à la vertu, pour les rappeller ſans ceſſe à de meilleures mœurs.

Je ne dirai rien de toutes les cérémonies du culte qui impriment bien avant dans leur ame les principes de la ſageſſe.

Mais qui pourra louer aſſez les moyens de réconciliation & de régénération que l'Egliſe Catholique nous a conſervés dans ſes dogmes? Qui pourra nous raconter combien de retours heureux à l'innocence ſont dus à ſes principes paternels, & combien ſes principes ſont faits en eux-mêmes pour relever les courages abattus & flétris par les premieres atteintes du vice? Que l'on conſidere en effet la nature du cœur humain, & l'on pourra aiſément reconnoître, que le ciel même ceſſeroit de lui faire envie, s'il devoit y porter la honte de ſes premieres erreurs; & que parmi tous les motifs qui ſont faits pour rappeller les hommes à la vertu, il n'en eſt pas de plus encourageant que l'eſpoir de la reconquérir de nouveau toute entiere, & de pouvoir aſpirer à la même perfection & à une perfection plus grande par un plus grand repentir. C'eſt-là le triomphe de la morale chrétienne. Toutes ſes vengeances ſont pour le méchant qui perſévere, & toute ſa charité pour l'hom-

me foible qui se repent. Pour celui-là Dieu est un juge inéxorable & sans pitié : pour celui-ci, il est un pere bon, compatissant & tendre, qui ne pardonne pas seulement les fautes, mais qui en oublie même le souvenir. Tel est le caractere que j'eusse desiré à la vraie Religion avant de la connoître. C'est à elle qu'il convient d'assurer aux bonnes mœurs la paix, la joie & le contentement d'une bonne conscience. Mais si les hommes qui reviennent à la voie de la vertu, y avoient apporté l'empreinte du vice, ils y auroient donc aussi apporté ses inquiétudes cruelles, ses reproches cuisans & sa perspective désolante ; la vertu n'auroit donc plus été pour eux qu'une voie d'humiliation & de peine, où, toujours inférieurs à eux-mêmes, ils auroient toujours augmenté en remords, à proportion qu'augmentant en desirs vertueux, ils auroient été plus difformes à leurs yeux de leur premiere souillure. Ils auroient donc été obligés, une fois coupables de l'être toujours, ou, ce qui est la même chose, d'être à jamais privé des avantages de la vertu. Non ce n'est point ainsi que le système de la Providence a dû être ordonné. Ce n'est pas ainsi qu'il seroit désirable & équitable. Il ne donneroit lieu qu'à la corruption & au désespoir, & une philosophie qui l'admettroit en morale, feroit nécessairement des disciples superbes pour eux-mêmes, & durs pour autrui. O que cette philosophie est préférable, qui inonde également de ses biens tous ceux qui suivent les voies de la vertu, qui ne distingue ni le jour, ni l'heure où l'homme revient à elle par un sincere retour ; qui change, à l'instant même pour lui, le remord en repentir, le sentiment des maux, que lui-même s'est fait, en un

ſujet d'expiation & de mérite, & le deſeſpoir d'une mauvaiſe vie, en l'eſpoir d'une vie meilleure, dont le terme final eſt Dieu & ſon éternelle poſſeſſion.

Mais il n'eſt pas à craindre qu'avec une pareille indulgence, la religion chretienne n'augmente le nombre des crimes? Ecoutez un célebre publiciſte. Il a répondu à cette queſtion avant nous. « La religion païenne, dit-il, qui ne défendoit que quelques crimes groſſiers, qui arrêtoit la main & abandonnoit le cœur, pouvoit avoir des crimes inexpiables. Mais une religion qui enveloppe toutes les paſſions; qui n'eſt pas plus jalouſe des actions que des deſirs & des penſées; qui ne nous tient pas attachés par quelques chaînes, mais par un nombre innombrable de fils; qui laiſſe derriere elle la juſtice humaine, & commence une autre juſtice, qui eſt faite pour ramener ſans ceſſe du repentir à l'amour, & de l'amour au repentir; qui met entre le juge & le criminel, un grand médiateur: une telle religion ne doit point avoir de crimes inexpiables; mais quoiqu'elle donne des craintes & des eſpérances à tous, elle fait aſſez ſentir, que s'il n'y a point de crime, qui par ſa nature ſoit inexpiable, toute une vie peut l'être; qu'il ſeroit très-dangereux de tourmenter la miſéricorde par de nouveaux crimes & de nouvelles expiations; qu'inquiets envers les anciennes dettes, jamais quittes envers le Seigneur, nous devons craindre d'en contracter des nouvelles, de combler la meſure & d'arriver au point où la bonté paternelle finit ». De l'eſprit des loix, l. 24. c. 13.

Il me reſte à répondre à une derniere objection:

d'où vient qu'avec une ſi belle morale la religion catholique n'a pu empêcher la très-grande corruption de l'état ? Hélas ! depuis qu'elle y a été ſi étrangement avilie par le ſcandale de la plupart de ſes miniſtres, ſi horriblement défigurée par les écrits des impies, ſi mal ſoutenue par l'ancien gouvernement ; depuis que ſa diſcipline a été énervée, depuis que le relâchement eſt devenu général dans le monde & l'incrédulité preſque univerſelle dans ceux qui dominent l'opinion, faut-il nous le demander, pourquoi ſon influence directe eſt devenue preſque nulle ſur les mœurs publiques ? Rendez-lui un corps de miniſtre qui lui attirent la vénération, & la confiance ; accordez-lui la liberté de ſon ancienne diſcipline ; que vos philoſophes libres déſormais de l'entrave de la penſée & qui n'auroient plus de gloire à détruire lorſque tous les abus ſont détruits, & qu'il ne faut plus ſonger qu'à édifier des vertus, que vos philoſophes apprennent, à l'exemple des Platons, des Xenophons, des Cicérons, & de tout ce qu'il y a eu de grand & d'illuſtre dans l'antiquité, à faire aimer & honorer le culte de la patrie, culte ſi ſupérieur à celui des idoles. Donnez enfin à cette religion un peuple de croyans & alors vous ſaurez tout ce que peuvent pour les bonnes mœurs les principes de l'évangile, unis à une ſage conſtitution, & alors il vous ſera permis de les accuſer, s'ils ne rempliſſent dans toute ſon étendue, l'attente du légiſlateur, du philoſophe & du chrétien. Mais loin de nous cette crainte. Nous avons le paſſé qui parle en ſa faveur. Nous avons les mœurs

des

des premiers chrétiens & sous nos yeux, & au milieu de la dépravation présente, nous avons encore de vrais ministres, des familles entières qui sont demeurées fidelles à la vertu en même temps qu'à la foi. Ce qui nous autorise avec autant de raison que Tertulien, à dire à notre siecle : « Voyez s'il est parmi nous un vrai chrétien qui soit contraire à la vertu, rébelle à la loi, & puni pour l'avoir violée. Et s'il en est plusieurs de ceux qui ont été reçus dans l'église, que l'on puisse accuser d'un seul de ces crimes, dites : qu'ils ont cessé d'être de vrais chrétiens, le disciple de l'évangile ne pouvant cesser d'être vertueux, sans cesser en même temps d'être fidele.

VII.

Comment la religion catholique prête incessamment un motif sublime à la loi, & ajoute jusqu'à l'infini soit à la gloire & au triomphe des bons citoyens, soit à la honte & à l'infamie des méchans.

S'il n'y a rien de plus imposant pour l'homme que l'idée de ce jugement à venir, où doit se faire après la vie le grand discernement des œuvres, où tout ce qui est caché sera dévoilé, où tout ce qui est dans les ténebres, sera exposé au grand jour, où les pensées mêmes seront éclairées des feux de la lumiere ; si, dis-je, il n'y a rien de plus imposant qu'une telle justice qui met enfin tous les hommes à leur place (1), qui distingue pour jamais & sans

(1) Les Grecs & les Romains instruits par les Egyptiens, plaçoient dans les enfers le tribunal des trois juges. Mais on n'a peut-être pas assez remarqué que

acception de personnes la vertu d'avec le vice, & la société des gens de biens d'avec celle des hommes corrompus & pervers; la religion, qui en pénetre bien avant l'esprit & le cœur de ses disciples, ajoute encore à cette idée à-la-fois consolante & terrible, lorsqu'à la suite de ce premier jugement elle annonce qu'il y en aura un second plus apparent & plus solemnel, qui aura lieu à la fin des temps, & en présence de toutes les générations assemblées; lorsqu'elle nous dit que la gloire des bons y sera manifestée, comme la honte des méchans devant l'universalité des êtres, & que le triomphe des uns, comme l'humiliation des autres n'aura point de bornes différentes de celles de l'éternité. Heureux les législateurs qui peuvent unir un semblable dogme à la religion de la patrie. Le citoyen, que cette croyance éleve au-delà du cercle étroit & limité du temps, en prend un nouvel essor vers la vraie philosophie. Son ame ne s'épuisera point en vaines considérations sur l'existence ou la non-existence des premiers principes de nos devoirs. Il sait que chacun de ses jours correspond à un jour immortel, & cela lui suffit

---

leur morale ne récompensoit gueres que les vertus d'éclat. Celles-ci obtenoient seules leur apothéose. Pour la vertu simple & modeste, elle pouvoit tout au plus se promettre d'arriver aux tristes champs-Elisées, & là encore les grands occupoient-ils la premiere place. Ainsi chez les peuples, l'humiliante distinction des rangs devoit suivre les petits jusqu'au-delà du tombeau.

pour ne mettre plus en problême, s'il doit conſtamment penſer le bien & le faire, dût-il lui en arriver du mal ; il ne dédaignera point le bon témoignage des hommes, mais il en ſera plus indépendant, & il ſaura ſe paſſer de l'opinion & de ſes récompenſes, quand il ne pourra la ſervir ſans crime.

Mais il faut l'avouer : ce dogme ſi néceſſaire en politique & en morale, développé dans ſa plénitude par la religion de l'évangile, mais qui plus ou moins parfait, a été connu de toutes les religions : ce dogme a été conſtamment affoibli parmi nous depuis pluſieurs années ; c'eſt qu'aſſurément alors l'eſprit du vrai patriotiſme n'exiſtoit pas ; c'eſt qu'alors le philoſophe faiſoit encore quelque eſtime de la qualité de bel eſprit ; c'eſt qu'alors les politiques l'étoient plus en théorie qu'en pratique ; mais aujourd'hui que l'amour de la patrie ne ſera plus une chimère ; aujourd'hui que nos philoſophes vont être les premiers obſervateurs des loix qu'ils auront faites ; aujourd'hui enfin que nos politiques placés à la tête des départemens, ſeront ſans doute les premiers à ſentir tout le prix des principes religieux pour la conduite des peuples.... Quel bon citoyen voudroit condamner déſormais une croyance qui récompenſe ainſi les bons citoyens, & punit de la ſorte les méchans ! Quel philoſophe digne de ce nom, voudroit faire cette injure à la morale, de la réprouver dans l'endroit le plus reſpectable de ſes principes ! & quel politique ſenſé voudroit ôter la pierre angulaire de l'édifice ſur lequelle repoſe le corps entier de la religion & des mœurs !

VIII.

La religion catholique eſt, pour le peuple le plus éclairé la ſeule religion croyable.

Qu'elle eſt belle & perſuaſive cette ſuite féconde de preuves & de traditions qui ſe réuniſſent en faveur de la religion Catholique ! Quelle religion, quelle égliſe peût en apporter de ſemblables pour commander à la croyance du plus éclairé des peuples ! Oſeroit-on lui comparer, je ne dis pas le polythéiſme des Grecs & des Romains, ou des Gaulois nos peres, mais tous ces cultes paraſites d'Egypte & de Chaldée, qui, ſous les noms d'Iſis, d'Ormuz, de Brama, de Fô, ou même de Tyen, ont ſéduit en divers temps, diverſes contrées, & regnent encore dans quelques-unes ? Il eſt aſſurément des vérités utiles dans toutes ces doctrines lointaines, mais qui ne s'y trouvent, ce ſemble, que par extraits tirés de nos livres ſaints. Si je parcours les annales du monde ; il eſt peu de croyances particulieres dans leſquelles je ne rencontre quelque portion détachée d'une croyance plus générale. La tradition de Moyſe, ſur laquelle eſt enté l'évangile, eſt comme un foyer d'où partent divers rayons de lumieres, qui vont ſe perdre dans les ténébreuſes ſuperſtitions des peuples. Suivez ces rayons épars, & vous remonterez aiſément au centre commun d'où ils émanent, c'eſt-à-dire, à la même tradition primitive, de l'égliſe catholique, ſources de toutes les autres traditions.

Et si l'on me demande quel est le titre essentiel sur lequel je fonde la priorité en faveur de cette religion, je répondrai sans hésiter : sur ces deux grands préceptes qu'elle nous a conservé toujours purs depuis l'origine du monde : *l'amour de Dieu* & *l'amour des hommes* qui embrassent en un seul mot toute la sainteté de ses dogmes, toute la supériorité de sa morale & la stabilité la mieux assurée dans le vœu le plus invariable de la religion & de la nature.

L'amour de Dieu voilà son premier précepte, & delà, nulle autre religion n'a mieux pensé de la Divinité & de ses célestes attributs ; nulle autre religion ne l'a honorée d'un culte aussi parfait, & n'a pu nous la montrer à-la-fois si près de nous, & si fort au dessus de nos foibles conceptions. C'est pourquoi il y a aussi des mysteres dans notre croyance, mais qui tendent également à élever la majesté des attributs suprêmes, à rendre la divinité plus adorable aux mortels & plus digne d'être aimée ; à restituer à l'homme quelque portion de cette dignité premiere, à laquelle l'avoit d'abord appellé la nature, & dont il se voit aujourd'hui si tristement déchu.

Il me seroit aisé après cela de démonter que toutes les religions, toutes les philosophies qui se sont éloignées de la vérité, ont affoibli l'amour du souverain être, soit en l'isolant du peuple, comme ont fait les lettrés Chinois qui ont retenu pour eux la doctrine de Confucius, & ont abandonné le reste de la nation aux ténebres de l'idolatrie, soit en le représentant sous d'indignes attributs, comme firent les prêtres du Nil, & après eux,

ceux de l'Attique ou de l'Etrurie, soit en dénaturant sa providence, comme firent les Mages des Perses précurseurs des Manichéens, soit en détruisant les immortels rapports qui lient l'homme à Dieu, comme fait encore la religion des indiens, qui resserre l'ame humaine dans les limites éternellement circonscrites de la métempsycose.

Ce que je pourrois également appliquer à toutes les églises chrétiennes qui se sont séparées de l'église *mere*, de l'unité catholique. Car sans entrer ici dans les argumens des deux partis, les deux principales réformes du quinzieme siecle n'ont-elles pas également affoibli les attributs divins dans l'esprit de leurs zélateurs, l'une en ôtant à Dieu le moyen d'être juste ou celui d'être miséricordieux, puisqu'elle n'admet point dans la vie à venir de lieu d'expiation pour les moindres fautes & qu'elle ne connoît point de milieu dans le jugement futur entre le ciel & l'enfer ; ce qui doit ou relâcher les liens de la morale, s'il n'y a de sujet à la peine, que les crimes consommés, ou changer ces mêmes liens en des chaînes insupportables, s'il n'y a plus de degré dans le crime ni dans le châtiment, & que la plus légere transgression de la loi en soit punie comme le renversement). La seconde de ces réformes a violé encore d'une autre maniere les mêmes attributs. Elle n'a plus voulu laisser subsister entre l'église du ciel & celle de la terre cette douce communication de prieres & d'assistance qui nous approche de Dieu, & nous est comme un gage perpétuel de ce que nous devons en attendre. Elle n'a plus voulu d'autre reconciliation avec

Dieu que celle qui existoit pour les justes avant la religion de l'évangile, & par-là elle a privé ses fideles d'un retour plus fréquent & plus assuré vers la bonté de Dieu; elle a rendu entiérement imparfaite la communion établie dans le sacrifice des catholiques entre Dieu & l'homme, & par-là elle a ôté à la religion chrétienne le plus consolant, le plus saint, le plus divin de ses rapports. Dans tous les autres rétranchemens que ces deux réformes ont faits, ou qu'elles ont empruntés l'une de l'autre, elles ont ainsi diminué l'union plus intime de Dieu avec l'homme, & les moyens plus multipliés de l'église catholique, pour arriver incessamment à Dieu, & pour associer en quelque sorte ses immortels attributs à tous les instans de la vie humaine. Enfin l'on peut accuser ces deux réformes d'avoir ôté à la tradition primitive, & de s'être ainsi ôté à elles-mêmes ce dogme de stabilité & d'invariabilité, un des caracteres les plus essentiels de la vérité qui est toujours une.

Je passe au second précepte de la religion chrétienne, qui est *l'amour des hommes*, & je répete encore plus haut que nulle autre religion n'a instruit ses disciples d'une morale aussi aimante & aussi pure, aussi désirable aux nations & aux individus qui les composent; j'en appelle à la simple exposition de ses principes sociaux, parmi lesquels il en est un que nous n'avons pas dû omettre auprès d'un peuple qui rentre, en ce moment, dans les droits de sa liberté. C'est que la religion de l'évangile incline de sa nature vers la douceur & la paix. Elle y porte nos volontés particulieres; elle doit y pousser à la

longue celles de tous les gouvernemens. C'eſt le contraire du Mahométiſme, qui, né avec le deſpotiſme, ne peut exiſter que par lui. Le regne de l'évangile eſt celui de ſa perſuaſion. Fixez-le dans un état où la volonté arbitraire d'un ſeul eſt la loi conſtitutionelle de tous, vous ne le verrez point troubler l'ordre pré-établi, & changer auſſi-tôt la forme du gouvernement qui l'a introduit. Mais il adoucira l'eſprit du tyran, il humaniſera ſa philoſophie & ſes mœurs; il n'ôtera pas le glaive à la main qui le porte, mais il l'invitera doucement à le remettre dans le fourreau; il perſuadera au prince à n'être tout-puiſſant & abſolu ſur la terre, que pour y travailler plus efficacement au bonheur des mortels, à l'exemple de Dieu qui peut tout, & ne veut jamais le mal.

C'eſt, ſelon la remarque d'un grand homme, ce qui, malgré la grandeur de l'Empire & le vice du climat, a empêché le deſpotiſme de s'établir en Ethiopie, & a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe & ſes loix. C'eſt encore, ſelon le même auteur, ce qui fait que parmi nous, la victoire laiſſe aux peuples vaincus ces grandes choſes, la vie, la liberté, les loix & les biens. C'eſt ce qui fait que le pur deſpotiſme ne ſauroit ſe retrouver dans un état chrétien, ſans y proſcrire la Religion de l'Evangile, ou ſans être modifié par elle. C'eſt ce qui fait enfin qu'un Etat où cette Religion a pris des racines plus profondes, doit, tôt ou tard, amener les Rois & les peuples à connoître leurs droits réciproques, & à les reſpecter, puiſque ſa morale

morale les entretient ſans ceſſe de leurs obligations & de leurs devoirs mutuels.

Conclusion.

Et maintenant devons-nous ajouter de nouveaux témoignages aux précédens? devons-nous, pour multiplier nos preuves, multiplier ſans fin les argumens & les citations? Nous le pourrions ſans doute; mais tant de recherches & d'appareil ne ſont pas ici néceſſaires pour porter une plus grande conviction dans les eſprits. Nous en avons d'ailleurs aſſez dit pour tout bon citoyen qui croit en Dieu & à la vertu, & pour qui la patrie n'eſt point un vain nom; & nous n'en aurions jamais dit aſſez pour tout homme lâche ou indifférent à ſes devoirs, pour tout Sceptique qui met en doute l'exiſtence même des devoirs.

Notre tâche eſt donc remplie envers nos concitoyens. Nous venons de leur préſenter un ſyſtême Religieux, le meilleur qui exiſte ſur la terre, le plus convenable au ſyſtême politique, & le plus propre à une nation qui ſe conſtitue. Et ce ſyſtême Religieux qui réunit en ſa faveur tous les caracteres de la juſtice & de l'équité naturelles, tous les principes ſociaux, toutes les maximes de la juſtice & du bonheur, ce ſyſtême à-la-fois coſmopolite & local, qui concilie ſi bien l'intérêt des ſiens avec celui de la patrie, & l'intérêt de la patrie avec celui du genre humain; ce ſyſtême vraiment divin, tel que l'aſſemblée réunie de tous les ſages de l'univers n'auroit pu rien imaginer de plus ſage & de plus com-

plet pour la morale des peuples & des particuliers ; ce syſtême enfin qu'on a mieux défini en deux mots qu'en des ouvrages entiers, quand on a dit de lui avec ſon auteur, qu'il eſt *l'amour de Dieu & des hommes*. Ce ſyſtême eſt celui de nos aïeuls ; c'eſt la Religion qui nous a été tranſmiſe par nos peres. Nous n'avons pas beſoin d'y ajouter, nous n'avons pas beſoin d'en retrancher, il nous ſuffit d'en ſéparer les abus pour la poſſéder dans toute ſa perfection. Qu'elle nous reſte donc toute entiere cette Religion vénérable, fondée ſur la ſtabilité des ſiecles, dont les principes ont ſurnagé au milieu de l'ignorance des temps, qui a été témoin de la corruption des différens âges, & ne l'a point partagée, qui a vu toutes les grandes mutations arrivées dans le monde, qui a vu tout changer autour d'elle dans les arts, dans les loix, dans les opinions, ainſi que dans les erreurs humaines ; & qui ſeule n'a point changé, condamnant aujourd'hui ce qu'elle condamnoit hier, & dès le commencement & toujours ; préſentant conſtamment à ſes diſciples le même Dieu à adorer, les mêmes vertus à pratiquer, la même vérité à ſuivre.

On nous parle cependant de la tolérance de tous les cultes. Que veut-on dire ? qu'il ſoit permis à chaque citoyen de poſſéder en paix ſon opinion religieuſe. Ce droit a déjà été reconnu par nos loix comme un droit de nature. Que demande-t-on encore ? qu'il s'établiſſe déſormais parmi nous autant de temples, autant d'autels, qu'il y aura d'imaginations diverſes. Dans ces cas, les rits divers s'y multiplieront bientôt en grand nombre, ainſi que la

foule des sectaires. Mais quoi ! c'est alors que l'on veut réunir en France, ce qui auparavant étoit divisé, & refondre en un seul Code de Loix ses cent-quatre-vingt-dix coutumes ; c'est alors que, de tous ses droits particuliers de villes, de communautés, de provinces, l'on ne veut plus composer qu'un seul & même droit public de la Nation ; c'est enfin alors que ce cri retentit de toute part dans l'Assemblée & dans tout le Royaume : une seule constitution, une seule législature, comme un seul Roi ; c'est alors que l'on parle d'introduire dans le Culte une diversité qui n'y existoit pas. Législateurs, vous rejetterez loin de vous un telle inconséquence, & tandis que vous avez pu croire sans vous tromper, que le chef-d'œuvre de vos opérations seroit de ramener tout à l'unité ; toujours conformes à vous-mêmes, toujours fideles à vos propres principes, vous ne l'exclurez pas cette grande & sublime idée, la plus parfaite qui soit jamais entrée dans l'esprit des mortels, celle là seule qui peut accorder l'immortalité à votre ouvrage & à vos noms ; vous n'exclurez pas dans le point le plus essentiel de tous ; & certes ce seroit une chose bien étrange, & que les générations futures auroient trop de peine à se persuader ; que dans un état gouverné jusqu'ici par des statuts & des usages si contraires, mais où régnoit depuis plus de quatorze siecles un seul & même culte ; ces mêmes décrets disparates fussent sortis de la même assemblée de nos représentans : unité dans les loix, unité dans les usages, unité même dans les poids & dans les mesures, mais diversité dans le culte.

On nous objecte qu'une telle contradiction a été avancée par d'illuſtres philoſophes de notre ſiecle, & cela nous étonne moins. Premiérement, ces philoſophes n'étoient pas des législateurs pratiques. S'ils connoiſſoient la théorie des gouvernemens, ils n'en poſſédoient pas l'expérience, & ce n'étoit le plus ſouvent que par des abſtractions métaphyſiques qu'ils pouvoient y ſuppléer; ce qui doit nous mettre un peu en garde contre leurs principes. Secondement, il faut les conſidérer dans les circonſtances où ils ont écrit, revoltés en même temps contre les abus, aigris par la perſécution. Cette poſition n'eſt pas aſſurément ni la plus calme, pour voir les objets ſans paſſion, ni la plus sûre de toutes pour préparer une regle infaillible de jugement.

Qu'il nous ſoit donc permis d'oppoſer à leurs principes ceux des philoſophes & des législateurs de l'antiquité. En citera-t-on un entre pluſieurs, un ſeul entre tous qui n'ait pas regardé comme un dogme eſſentiel à l'unité du ſyſtême ſocial, l'unité du culte national? Ces philoſophes cependant qui ont tous rendu hommage à la même vérité politique, étoient plus près que les nôtres de la liberté, puiſqu'ils étoient nés habitans de pays libres; ils étoient plus près de la législation, puiſque dans leur R. P. chaque citoyen, comme il va être déſormais parmi nous, étoit ſans ceſſe occupé des affaires du gouvernement & pouvoit aſpirer chaque jour à devenir le législateur de ſa patrie. Eh bien! ces philoſophes, ſi familiers avec l'art de régir & de conduire les peuples, ces philoſo-

phes ſi exempts de ce que vous appellez préjugés dans nos éducations modernes ; ces philoſophes qui ne tenoient la plupart leur philoſophie, que de la nature & de la raiſon, conſultez ce qu'ils ont dit, & mieux encore, ce qu'ils ont fait. Voyez ſi Numa, ce fondateur célebre de la législation la plus célebre de l'univers, voyez ſi ce roi d'un empire peuplé d'émigrans de toutes les nations & par conſéquent de tous les cultes, ne réduiſit pas les deux ſyſtêmes à l'unité ? Voyez ſi Solon, ce modérateur pacifique de la conſtitution Athénienne; ſi Lycurgue, ce ſévere inſtituteur d'un peuple de Héros, donnerent un autre exemple au monde ; ſi le ſage ſocrate, ſi le divin Platon, ſi tout ce que la Grece & Rome ont eu de ſolides penſeurs, de génies profonds, enſeignerent une autre politique ?

Dira-t-on que ces grands hommes n'auroient point établi l'unité de culte, s'ils n'avoient eu, comme Numa, l'autorité de la perſuaſion, vis-à-vis un peuple nouveau, ou s'ils ne l'avoient trouvée préétablie comme Solon à Athenes, & Licurgue à Lacédémone ? Nous ne le nierons point. Mais delà que s'enſuit-il ? un double motif que vous préſentez à nos Législateurs François pour maintenir l'unité catholique, puiſqu'ils la trouvent pré-établie en France, & que ſi elle n'y étoit pas, tel eſt l'empire illimité qu'ils exercent ſur l'opinion, qu'il leur ſeroit encore aiſé de l'y établir. Ils ne font donc rien pour la France, tous ces exemples que l'on nous apporte des conſtitutions modernes où la diverſité des cultes eſt admiſe ou tolérée par les loix.

On admire les Tolérans Américains, mais ils ont toléré ce qu'ils ne pouvoient empêcher ; & l'on nous donneroit de leur législation une moins haute idée, si, maîtres absolus de régénérer l'Amérique dans ses opinions, ainsi que dans ses loix, ils avoient préféré volontairement un culte divisé ; division toujours fatale, qui conduit les peuples à l'indifférence religieuse, quand elle ne les conduit pas au fanatisme (1), qui tend sans cesse à affoiblir les liens qui unissent les hommes & qui peut-être un jour fomentée par l'ambition, servira de prétexte à un canton Américain presbytérien pour se séparer d'un canton calviniste, & sera ainsi une des causes premieres, qui doivent amener tôt ou tard la dissolution de ce vaste empire. --- On nous propose l'Angleterre à imiter. Oui, elle a donné une grande instruction aux législateurs de tous les âges, un peu contraire pourtant à ce qu'on voudroit lui faire prouver, lorsqu'au milieu des différentes sectes qu'elle renferme dans son sein, & qui l'ont si souvent déchirée, ne pouvant obtenir une unité parfaite dans le système religieux, elle a fait du moins tous ses efforts pour en approcher, & pour y ramener les peuples, elle a donné une telle prépondérance au culte qui avoisine de plus près l'unité catholique, qu'il est plus vraisemblable qu'avec un peu de cons-

(1) L'un ou l'autre. Il n'y a pas de milieu. Pensez-y, Philosophes, Législateurs !

tance, toutes ſes ſectes reviendront peu-à-peu ſe refondre en une ſeule.

Mais ſi l'Angleterre elle-même a reconnu le vice de la pluralité des cultes dans ſa conſtitution, quelle raiſon pour l'admettre dans la nôtre, & nous trouvant au terme où elle a deſiré d'atteindre, quelle prudence de nous en éloigner? Repréſentans de la premiere nation de l'univers, une autre vocation vous eſt réſervée. Ce n'eſt pas pour reſtreindre ainſi nos vues, que vous nous avez été donnés, mais pour les étendre. Si donc il eſt vrai, ce que nous aurions attendu de vous & ce qu'annonce aujourd'hui la renommée, que vous ſoyez également pénétrés de cette noble ambition de faire de votre code régénérateur le principe de la liberté Européene; & de la France, le modele d'une légiſlation univerſelle.... pourquoi, joignant aujourd'hui enſemble les vues du philantrope, du politique & du chrétien, pourquoi n'eſſayeriez-vous pas de tenter dans l'univers, ce que l'Angleterre a voulu tenter dans ſon iſle? Pourquoi n'ajouteriez-vous pas à tous les titres de votre gloire, celui-ci: d'appeller tous les peuples à la vérité en même-temps qu'à la liberté, de montrer réuni dans votre culte auſſi bien que dans vos loix, ce qu'il y a de plus vrai dans les deux ſyſtêmes? poſſeſſeurs du culte le plus parfait qui ſoit dans le monde, que vous faut-il pour cela? Rendre ce culte à ſa primitive beauté, le ſéparer de tous ſes abus, & préſenter aux différens peuples un royaume entier, où ils puiſſent venir le reconnoître ſous ſes légitimes rapports, ce culte primitif, ce culte tra-

ditionel, ce culte à qui convient si éminemment le beau nom de *catholique* ou *d'universel*, que nul autre n'a jamais osé lui contester. Ainsi pour préparer aux hommes un retour à venir à une même croyance comme à une même philosophie, vous vous tiendrez précisément au poste que vous assigneroit la seule politique, si elle vous dictoit un choix. Vous ne quitterez point le centre de l'unité catholique. C'est de cette unité que se sont successivement détachées toutes les églises dissidentes. C'est vers cette unité qu'elles remontent sans cesse, si elles veulent interroger leur origine. C'est à cette unité qu'elles rendent hommage: lorsque sur l'excès des abus, elles cherchent à excuser la cause première de leur défection.

Quand donc vous aurez fait voir à ses églises que l'unité de la foi peut encore exister & les abus disparoître; quand vous leur aurez prouvé que le plus beau plan de réforme religieuse qui existe est le vôtre, & que ce beau plan d'accord avec la foi de nos peres, vous avez pu le tirer de l'unité catholique: alors si le temps n'est pas venu qui doive reunir tous les peuples dans la même unité, du moins les préventions seront diminuées Vous aurez disposé les esprits & les cœurs, vous aurez ôté tout prétexte aux impies, vous aurez posé les fondemens de votre constitution sur deux inébranlables pivots, l'unité de la loi, l'unité de la foi. Alors le désespoir des ennemis de la patrie ne pourra plus rien contr'elle & le conseil de ces faux amis de la liberté qui auroient voulu, sur la désunion des principes, établir la désunion des familles & des cités; & sur toutes les ruines, leur propre élévation

& celle de leur fortune. Ce conseil inique des méchants sera dissipé, & celui des gens de bien sera exaucé. Alors tout sera réformé ou pourra l'être, & rien ne sera détruit. La monarchie subsistera, mais libre de déprédation & de servitude, & le monarque moins puissant pour abuser, le sera davantage quand il commandera au nom de la loi. L'unité catholique subsistera, mais libre de corruption & de scandale, & ses ministres moins respectés pour leurs richesses le seront davantage pour leurs vertus, & la foi qu'il nous prêcheront sera mieux écoutée. Alors enfin, heureux législateurs, & seulement alors, il sera vrai ce que j'ai dit en commençant. La religion de l'unité, la religion de l'évangile donnant la main au pacte social, en resserrera éternellement les liens, & vous aurez donné à la France, à l'Europe, à tout l'univers, le code le plus désirable & le plus parfait qui puisse exister sur la terre.

Fin du Discours philosophique & politique.

NOTES CRITIQUES.

I.

(pag. 2.) *C'est par vous qu'une nouvelle législation éclairera le monde, & que l'homme politique & social restitué à sa dignité première, aura mieux appris à connoître quels sont ses droits de nature, & quels sont ses droits de citoyens.* (Ce qu'il reste à désirer dans la déclaration des droits.)

Et ses devoirs, législateurs, vous n'en dites rien. Ce n'est pas ainsi que vos prédécesseurs dans la législation ont fait. Et pour nous arrêter à un exemple plus récent, lorsque les représentans des treize provinces Anglo-Américaines, se réunirent à Philadelphie, pour y jetter les bases de leur constitution, ces hommes de divers cultes, & de diverses philosophies, marchant sur les traces des anciens, marquerent leur premier pas dans la carriere par un commun hommage à la divinité. C'est à sa providence qu'ils font le premier honneur de leur succès. C'est elle qu'ils proposent à leurs concitoyens, comme la souveraine dominatrice de l'univers, qui éleve ou qui abaisse les nations, selon qu'il plaît à sa justice ou à sa miséricorde. C'est ainsi que le nom de Dieu, inscrit sur le frontispice de leurs loix, doit les rendre plus vénérables aux peuples ; c'est

ainſi encore que ces légiſlateurs, au milieu de la variété de leur croyance, ont tâché de ſuppléer, du moins par la plus belle profeſſion de foi naturelle qui exiſte, à ce qui pouvoit leur manquer du côté de la foi religieuſe trop mêlée & trop confondue parmi eux, pour y être rappelée à l'unité d'un même ſyſtême. C'eſt ainſi que j'euſſe voulu que les repréſentans de la France euſſent commencé à élever l'édifice de la régénération publique, non en diſputant au grand étonnement des ſages, s'ils devoient ſe mettre en préſence & ſous les auſpices de l'Etre ſuprême ; invitation peut-être trop familiere dans le langage des légiſlateurs, & trop au-deſſus des conceptions ordinaires, pour être également entendue. J'aurois voulu une invocation plus ſolemnelle de l'ancienne religion de l'état, qui eût été à la portée de tous, où Dieu, eût été appelé Dieu ; & où les peuples euſſent pu apprendre en tout temps à côté de la déclaration de leurs droits, celle de leurs devoirs. Il n'eût plus été alors au pouvoir des méchans de ſéduire les eſprits ignorans & groſſiers par ces fauſſes notions des droits de l'homme qui les ont égarés ; & les impies, toujours plus enhardis dans les temps de troubles & d'anarchie, euſſent du moins trouvé un frein dans les décrets de l'aſſemblée. Mais cet oubli n'eſt point irréparable, & il eſt ſans doute dans la volonté de nos repréſentans de ne point ſe ſéparer, en laiſſant après eux la religion plus avilie.

II.

(page 4.) *La multitude croit encore, & souvent jusqu'à la superstition.* (Il y a des superstitions de divers genres.)

Pour peu que l'on y réfléchise, on verra que si c'est-là un défaut, ce n'est pas seulement celui des gens incapables & peu instruits ; mais le défaut de tous les hommes en général, à qui il faut une vraie croyance ou une superstition ; & qui confondent souvent l'une & l'autre. Ce seroit donc mal raisonner que de vouloir ôter au peuple tout sentiment de religion, pour lui ôter tout sentiment de superstition. Vous le rendriez ainsi plus incrédule sur certaines vérités fondamentales en morale, mais non moins crédule sur certains préjugés qu'il se transmet d'âge en âge, & dont la religion a bien de la peine à le dépersuader. On a beau faire, on a beau dire, il y a d'étranges rapprochemens dans l'histoire de l'esprit humain, il faut qu'il croye, & le Sceptique lui-même croit, si ce n'est pas en Dieu, c'est à la nature ; si ce n'est pas à la conservation permanente des especes, c'est à une soudaine déforganisation, qui peut à chaque instant jetter l'univers dans une nouvelle refonte.

Il y a des superstitions de plusieurs sortes : & si je voulois, sans sortir de Paris, en faire l'énumération, depuis le premier idiot jusqu'au disciple des sciences occultes, la nomenclature en seroit grande, & je dirois des choses si extraordinaires, que l'on ne me croi-

roit pas. C'eſt le beſoin de l'eſprit humain de ſe fixer quelque part, qui engendre tant de fauſſes doctrines, quand la véritable eſt écartée ou méconnue. Ce qui a toujours fait ſuccéder aux ſiecles d'athéiſme dont nous parle l'hiſtoire, les ſiecles ténébreux de la divination, de la nécromancie, & de toutes les ſciences occultes, dont les capitales des empires ont conſtamment conſervé dans leur ſein quelque germe déſaſtreux & caché, propre à être fécondé dans ſon temps. Or, n'en doutons pas, ce qui eſt arrivé à Thebes, à Memphis, à Babylone, à Athenes & à Rome, nous arriveroit infailliblement, ſi au lieu de nous réformer dans notre croyance religieuſe, nous venions à en détruire le ſentiment dans nos ames.

III.

(pag. 8.) *Alors la religion redeviendra ce qu'elle étoit dans ſon origine, une Religion de freres, un culte de reconnoiſſance pour l'Eternel, &c.* (De l'origine du ſentiment religieux chez les hommes).

Quelques Philoſophes n'écoutant que le ſentiment de l'indignation à la vue des abus religieux auxquels ſe ſont livrés les peuples, ont voulu accuſer la Religion de ne devoir ſon exiſtence qu'à la crainte. Mais ſi nous remontons à l'origine même des peuples, nous y trouverons un autre témoignage. Partout la Religion des offrandes & des prémices ſe préſente d'abord à nous, comme culte primitif. Les ſuperſtitions ne viennent qu'après. Partout c'eſt la reconnoiſſance & le reſpect profond

pour le pere commun de la nature qui anime les ſociétés naiſſantes. Voici ce que m'apprennent les antiques annales de la Chine, qui méritent à tant d'égards l'hommage & la vénération des ſages. Je vois ſous Fo-Hi, leur fondateur, des ſacrifices offerts deux fois l'année aux deux ſolſtices, au *Thyen*, c'eſt-à-dire, au Seigneur du Ciel; & ces fêtes portent, en langue chinoiſe, le nom de reconnoiſſance envers *Thyen*. Je vois ſous le ſucceſſeur de Fo-Hi, deux autres fêtes inſtituées aux Equinoxes; la premiere, au printemps, en faveur de l'agriculture, & la ſeconde en automne après la moiſſon. Les premiers fruits de la terre étoient alors offerts à la Divinité. En quoi l'on ne voit point l'effet de la crainte, mais bien celui de la gratitude & de l'amour. Je pourrois citer encore les annales des Juifs & celles de beaucoup d'autres peuples, tels que les Egyptiens, les Chaldéens, & les Romains ſous Numa. Mais c'eſt déjà donner trop d'étendue à une note, qui ſort un peu de mon ſujet. On peut d'ailleurs conſulter l'Hiſtoire. Elle me paroît unanime ſur ce point.

I V.

(pag. 11). *Que leur répondriez-vous s'ils vous demandoient raiſon de cette commune fraternité, &c.* (Condition des pauvres dans les grandes villes : il faut une religion conſolatrice aux malheureux.)

Heureux le pauvre qui vit loin des grandes cités, & qui n'a que des chaumieres pour témoins de

ſes miſeres ; il partage ſes privations avec les êtres qui l'entourent. Il ſouffre, mais tout le monde ſouffre autour de lui, & un travail qui lui eſt commun avec ſes ſemblables quoique ſouvent plus pénible, lui paroît moins fâcheux. L'indigent au contraire qui habite les Capitales, vit malheureux, moins encore par ce qu'il ſouffre, que par ce qu'il voit d'aiſance & de fortune étalées devant lui. La vue de la grandeur humaine & du faſte qui l'entoure, de l'opulence & du luxe qui la ſuit, l'agite, le trouble & lui fait mordre avec déſeſpoir le lien ſocial qui le captive à de durs travaux, lorſque tous les biens, tous les plaiſirs ſont pour les riches. Il n'y a que la Religion qui puiſſe être à cet homme un ſujet de dédommagement. Il n'y a que la Religion de l'Evangile qui puiſſe lui fournir un motif ſuffiſant pour trouver ſa condition meilleure, & pour en ſupporter patiemment les peines. Comment en effet hors de ſa morale, ferez-vous aiſément accroire à ceux qui portent pour vous tout le poids du jour, qui labourent & ſement pour vous & ne recueillent pas ; comment leur ferez-vous accroire que l'état de ſociété eſt pour eux préférable à celui de nature ? C'eſt ſans doute en politique un mot facile à prononcer que celui-ci : il faut que ſous une bonne légiſlation tous les citoyens vivent heureux à l'ombre des loix, & que leur intérêt particulier ſe retrouve conſtamment dans l'intérêt général. Mais au fond ce mot qui eſt

si précieux pour tout homme qui jouit des droits de citoyen actif, ou seulement qui peut y aspirer, devient insignifiant pour celui qui n'a pas même cette derniere espérance, pour celui qui n'a d'autre ressource que celle de ses bras, ni d'autre talent que ses forces physiques. Je passois avec un ami au quai de la Grenouillere. Un porte-faix montoit lentement & avec effort les bords de la Seine; il portoit une énorme charge de bois flotté sous laquelle il gémissoit affaissé. Une eau sale & bourbeuse couvroit son visage & découloit de tout son corps. Il nous voit; il s'arrête : & d'une voix qu'animoit une impuissante fureur : *tiens*, dit-il, à un porte-faix qui gravissoit tristement avec lui, *regarde ces deux hommes-là, quel plus grand mal avions-nous donc fait à la nature, pour qu'elle nous fit naître leur bête de somme*! Il y a cinq ans que j'ai entendu ces terribles paroles, dont, hélas! je n'ai encore trouvé la solution que dans la religion de l'Evangile.

V.

(*p.* 14) *Qui osera le dire à la vue des moyens dont se sert l'impiété, &c.*)

(Représentation de la tragédie de Charles IX.) Parmi tous ces moyens, il en est un qui est trop public & trop autorisé pour ne pas exciter la réclamation des sages. La religion du roi & celle des magistrats a été sans doute surprise, quand ils ont permis

ou

permis ou toléré la représentation de la tragédie de Charles IX. Nous croirons, si l'on veut, que dans le nombre de ceux qui ont sollicité que cette piece fût jouée, plusieurs n'ont eu en vue que les intérêts de la patrie Mais quelle erreur de pouvoir penser que la patrie puisse gagner quelque chose à avoir une religion plus avilie ! Et je demande si c'est la respecter assez que de la jouer indécemment dans la personne de ses premiers ministres, sur ce même théâtre national dont on veut faire, dit-on, une école de principes & de mœurs pour la jeunesse ? Je demande si l'on inspirera à cette jeunesse plus d'amour & de crainte pour la divinité, en dégradant à ses yeux les premiers Pontifes de son culte. Vous dites que vous voulez inspirer une plus grande horreur pour le fanatisme religieux. Ce motif est louable ; mais est-il à sa place, dans l'ordre des circonstances ? Quoi, est-ce-là le genre de fanatisme que nous avons aujourd'hui à craindre ? N'est-ce pas plutôt l'indifférence religieuse & morale dont nous avons à nous garantir ? & lorsque le système religieux a un si grand besoin d'être protégé, soutenu & plus hautement défendu, vous permettriez, législateurs, qu'il fût plus long-tems exposé à la haine publique, en souffrant qu'on le revêtît devant la nation d'un caractere que lui prêterent souvent les hommes, mais qui ne fut jamis le sien. D'ailleurs, n'est-il pas contre toute vérité historique que le cardinal de Lorraine ait béni des poignards & absous d'avance des coupables ? Est-il plus vrai qu'é-

loigné du royaume, il ait conseillé l'exécrable complot, lorsqu'il ne pouvoit même le connoître? C'est donc gratuitement que l'on commet à-la-fois ici une imposture théâtrale, & une immoralité politique. Ah! du moins lorsqu'il n'y a plus d'autres priviléges pour les premiers pontifes, laissez-leur le seul bien dont ils doivent se montrer aujourd'hui jaloux, le seul bien dont les vrais pasteurs ne se consoleroient point de se voir privés, & pour lequel ils abandonneroient volontiers tous les autres; l'amour & la confiance des peuples qu'ils ne desirent que pour leur consacrer, avec plus de fruit & plus de désintéressement, leurs travaux & leurs veilles.

V I.

(page 16.) *Puisse cette régénération être entiere &c.*

(Régénération de l'état; ce qu'il faut qu'elle soit pour être véritable, & pour réunir un jour tous les cœurs, c'est-à-dire, nous renouveller dans la meilleure partie de nous-mêmes, nous inspirer plus d'amour pour le vrai bien, plus de respect pour les premiers principes de la morale, plus d'obéissance & de soumission aux loix. Autrement, qu'aurions-nous fait pour avoir le droit de nous dire un peuple nouveau & régénéré, pour présenter avec orgueil notre législation à l'univers comme un modele qu'ils doivent imiter?

(page 16.) *Puisse cette régénération réunir un jour tous les vœux, toutes les espérances.*

Mais il faut pour cela qu'elle ne fasse point de

misérables. Et s'il est des pertes inévitables qui doivent nécessairement résulter du nouvel ordre de choses, il faut qu'une des premieres loix du nouveau code soit d'établir un juste tribut de compensation : car il seroit trop honteux à la nation loyale des Francs, d'acheter la fortune publique aux dépens des fortunes particulieres, & le bonheur de tous par le malheur d'un grand nombre. Non, ce n'est point en Cannibale que le plus généreux des peuples se rejouira de ses premiers succès ; ce n'est point en secouant les rameaux de sa liberté naissante, tous dégoûtans encore des larmes des malheureux, qu'il se rendra digne de se maintenir libre. *Justitia elevat gentes & facit populos peccatum miseros.*

VII.

(page 17.) *Si par une éducation plus conforme à la nature, &c.*

(Pensée sur l'éducation.) Il me paroît moins utile que des enfans destinés à des vocations diverses, reçoivent dans nos colleges & dans nos universités une éducation semblable. Ne seroit-il pas plus avantageux à la société en général & aux familles en particulier, que chaque vocation eût ses académies, où chaque enfant pût mieux se pénétrer des goûts, des affections & des talens qui conviennent à l'état auquel il est appellé ? Ainsi les grandes villes commerçantes auroient des colléges de commerce ; les campagnes, des colleges d'agriculture, la marine & le militaire perfectionneroient les écoles qu'ils ont déjà. Dans chaque collége, la religion & la

constitution de l'état seroient également enseignées comme l'étude premiere de tous les citoyens ; mais sous le rapport plus particulier des autres études, ainsi dans les colléges agricoles, les jeunes éleves recevroient les leçons historiques & pratiques de l'agriculture. Ils s'instruiroient de préférence de tout ce qui a pour objet la manutention des terres, & leur meilleure économie. C'est vers ce but final que l'on dirigeroit leur patriotisme naissant, leur zele, leur émulation, leur jeune enthousiasme. C'est vers ce même but que l'on rameneroit toutes leurs autres connoissances. La physique, les mathématiques, le dessin, l'histoire naturelle ainsi considérés, leur préparetoient pour l'avenir, les plus utiles jouissances, comme les belles-lettres les plus agréables délassemens. La religion de l'évangile serviroit à les confirmer dans la même philosophie. Elle releveroit admirablement à leurs yeux les avantages de la vie champêtre, ses douceurs, ses délices. O combien une pareille éducation, si elle étoit secondée par d'habiles maîtres, rendroit à chaque citoyen sa vocation plus chere ! Combien elle contribueroit à la félicité des hommes ! Elle vaudroit sans doute mieux que celle qui se pratique dans nos institutions modernes, où les études se prolongent inutilement, où les enfans dépensent beaucoup pour ne rien apprendre de ce qui doit être praticable à l'homme social, où tout leur vain savoir n'aboutit qu'à leur inspirer des goûts quelquefois plus disparates à la vie qu'ils doivent mener dans le monde,

& qu'à les dégrader dans leur philoſophie en leur donnant tous les vices de la vanité, de la légéreté, de la frivolité ; ce qui multiplie ſi fort enſuite dans nos villes & dans nos campagnes, le nombre des êtres nuls & oiſifs ; ce qui fait que tel homme dans la vie rurale, s'il y avoit porté une morale pure, le zele des bonnes études & l'amour de la patrie, eût pu honorer ſa province, ſa nation, ou même l'humanité entiere, en travaillant pour le progrès des arts, en correſpondant avec les ſociétés ſavantes, en multipliant ſes expériences agricoles ; où ſeulement en ſervant ſes concitoyens par l'exemple de ſes vertus, par ſon dévouement à l'intérêt public ; ce qui fait, dis-je, qu'un tel homme ne rapportant ſouvent de ſes premieres années qu'un corps uſé, une ame rétrécie & un ſcepticiſme déplorable, devient auſſi contagieux aux mœurs champêtres, par ſa doctrine & ſes exemples, que fâcheux à lui-même par l'ennui, la peine & les remords qui accompagnent ſes jours.

Je fais dépoſitaires de ma penſée, ſi toutefois elle mérite de ſurvivre à la réflexion, le petit nombre de ſages qui ont trouvé aſſez d'énergie dans leur ame pour ſuppléer à leur premiere éducation, & ceux-là ſur-tout, qui tranſportés, jeunes encore dans les moindres cités, s'y ſont maintenus libres & indépendans de petites paſſions, de petits intérêts, comme j'en connois qui ne changeroient point leur vie tranquille pour tout le tumulte des capitales, & qui préferent leur modeſte ſolitude aux palais fréquentés des riches & des grands. Hommes

eſtimables, dont la nouvelle conſtitution va faire reſſortir tout le patriotiſme & tous les talens, c'eſt vous maintenant qui êtes appellés à régénérer vos concitoyens. C'eſt vous qui devez leur faire ambitionner pour leurs enfans une éducation meilleure, une éducation plus convenable à la nature, qui vous les attache davantage, qui leur rende vos propriétés plus cheres & plus ſacrées, le ſéjour des campagnes préférable à celui des villes, & qui aſſure à jamais leur bonheur en aſſurant à jamais leurs vertus.

Appliquez à préſent ce que nous diſons des éducations agricoles aux divers genres d'éducations, vous nous trouverez conformes en cela même à tous les grands inſtituteurs de l'antiquité. Exiſte-t-il en effet, une méthode plus ſûre pour donner à chaque genre d'étude ſon entier développement; pour rendre les goûts plus conſtans & plus invariables, & les hommes plus contens de l'état où le ciel les a mis; pour préparer une régénération plus prochaine, plus durable, & une harmonie ſociale plus ſolidement établie?

VIII.

(Page 19.) *Renouvellez encore ce peuple par l'éducation.*

(De l'influence de la religion ſur l'éducation.) Ce renouvellement doit porter principalement ſur la religion & les mœurs, c'eſt-à-dire, ſur les

deux parties les plus négligées dans nos éducations modernes.

La religion négligée dans le premier âge, toutes les paſſions ne tardent pas à prendre racine dans l'homme naiſſant. Elles croiſſent & ſe fortifient avec lui, parce qu'il n'y a plus rien qui les gêne & les contrarie. Quels peuvent donc être les fruits d'une éducation qui ne porte pas ſur l'amour & la crainte de Dieu en même temps que ſur celles des loix? ceux dont nous ſommes les triſtes témoins dans les murs de nos colléges, & ſouvent dans l'enceinte de nos propres maiſons. Une dépravation de mœurs qui prévient les années, qui tue l'homme dans ſon berceau & étouffe les générations dans leur germe. Et l'on trouve des inſtituteurs, des peres eux-mêmes aſſez barbares, aſſez dégénéres pour élever leurs enfans dans le mépris de tous les cultes. Ils veulent en former de grands philoſophes, en leur apprenant, comme ils diſent, à s'élever au-deſſus de la religion & de la croyance vulgaires; & ils n'en forment le plus ſouvent que des hommes pervers, à qui ils ont le rare avantage d'avoir appris les premiers à ne plus croire à la vertu, en détruiſant à leurs yeux l'édifice qui la porte. Souvenez-vous, a dit un philoſophe, ſouvenez-vous de ces Indiens qui font porter le monde ſur un grand éléphant; & puis l'éléphant ſur une tortue, & quand on leur demande ſur quoi porte la tortue, ils ne ſavent plus que dire.... Vous ferez de l'amour de la vertu, de l'amour de la patrie, la baſe de votre éducation, mais ſur quoi ferez-vous porter cette baſe?

IX.

(page 34). *Le ſyſtême de la religion catholique en Frnnce nous préſente de grands abus & de grands moyens de réforme.* (Abus & grands moyens de refome dans l'égliſe gallicane).

Et ces moyens ſe trouvent d'avance dans ſes propres décrets, avec toutes les vues de bien public & de charité univerſelle, avec toutes les regles préétablies, pour avoir un corps de miniſtres ſacrés plus exemplaires, avec la meilleure maniere d'adminiſtrer les biens eccléſiaſtiques pour l'avantage & le bonheur des peuples. D'où il s'enſuit que pour réformer le corps entier de l'égliſe, vous n'avez beſoin que de rappeller l'exécution entiere de ſes propres décrets & que vous pouvez par une ſeule loi conſtitutionelle de l'état, détruire & anéantir tous les abus religieux, qui exiſtent, & rendre à la religion catholique toute la ſimplicité & la majeſté de ſon culte, toute l'autorité de ſon enſeignement & de ſes exemples.

X.

(Page 34). *La corruption d'une partie du clergé, &c.* (Des bons & des mauvais miniſtres). Nous convenons que cette corruption partielle étoit un grand ſcandale, & qu'il étoit temps de lui preſcrire un

terme :

terme ; nous convenons que dans un siecle éclairé, où la seule vertu a des droits inaliénables à la persuasion ; où il faut au peuple un corps de ministres qui lui inspirent plus généralement la confiance & le respect par une conduite plus conforme à l'évangile ; nous convenons, dis-je, qu'il n'existoit que trop de ces ministres infideles, qui, semblables aux enfans d'Héli, rendoient les préceptes divins mépriſables par une conduite ſans ceſſe oppoſée : *Peccatum grande nimis quia detrahebant homines à ſacrificio Domini.* (I lib. Reg. c. 2, v. 17).

Mais il faut être juſte & ne pas fermer les yeux au bien en les ouvrant au mal. S'il y a de mauvais prêtres, il y a auſſi de bons prêtres, avec cette difference que les premiers ſont comme la paille qui cache le froment. Ils ſe montrent d'abord à tous les regards dans les promenades publiques, dans les cercles, dans les jeux, dans les théâtres. Ce ſont les ſeuls prêtres que le monde voit & fréquente. C'eſt d'après leurs exemples, c'eſt d'après leurs diſcours qu'il conclut aiſement d'une corruption particuliere à une corruption générale, & tout le miniſtere ſacré demeure avili dans l'opinion du monde. Soyons plus équitables, & nous trouverons que l'égliſe Gallicane, quoiqu'étrangement dégénérée de ſa gloire, n'eſt pas tout-à-fait privée de bons & vertueux miniſtres. L'on en compte un petit nombre, il eſt vrai, mais qui, dépoſitaire du feu ſacré de la doctrine & des mœurs, peut les faire revivre avec un nouvel éclat, ſi le ſyſtême

religieux peut se relever en même temps que le système politique. Oui, j'aime à le dire, il est, il est encore des sages en Israël, vous en trouverez dans tous les ordres de la hiérarchie. Nulle province, nulle cité, nul canton qui ne vous présente l'exemple de quelque pasteur digne des premiers temps. Mais remarquez que les bons prêtres vivent de vertus & non d'ostentation. Leur regne, comme celui de J. C., n'est pas de ce monde. La simplicité de leurs mœurs, leur amour pour la solitude, leurs goûts pour les études saintes, leur dévouement entier aux devoirs de leur état, forment un contraste trop frappant avec la vie & les goûts des autres hommes, pour qu'ils soient bons à quelque chose dans vos sociétés ou dans vos clubs politiques. Ils sont donc pour vous comme s'ils n'étoient point. Il n'y a que les pauvres, il n'y a que les indigens, il n'y a que ceux qu'ils conduisent dans la voie de l'innocence & de la paix, qui rendent hommage à leur zele, à leur sentiment, à leur charité, & cet hommage n'est le plus souvent connu que de Dieu. Ainsi, vous continuez à le penser & à le dire, qu'il n'y a que désordre & que corruption dans le clergé, & vous continuez à penser & à dire ce qui est contraire à toute justice.

X I.

(Page 34). *L'abus des nomination aux charges & aux dignités ecclésiastiques, &c.*

(Abus des nominations aux charges & aux

dignités ecclésiastiques. Comment il peut être corrigé).

Il est sans doute contraire à tout ordre religieux & politique, que celui qui ne travaille point à l'autel, vive de l'autel : il est contraire à tout droit que *des bénéfices* aient été donnés si long-temps *sans office*. Mais les abus, on a pu d'un seul mot les faire disparoître, en se rapprochant de la discipline des premiers siecles. Et quoi de plus admirable que la hiérarchie, dans les temps qui ont précédé sa décadence (1) ? On y reconnoît le plus beau plan d'administration politico-sacrée qui soit jamais venu dans l'idée d'aucun législateur. Chaque diocese a son premier Pontife. C'est un centre d'unité pour tout le peuple du canton. Ce Pontife est entouré d'un conseil de vieillards consommés dans le ministere, éminens en piété & en doctrine, qui composent le chapitre de sa Cathédrale ou son presbytere, & parmi lesquels il a été plus ordinairement choisi lui-même. Sous ce premier Pasteur il est des Pasteurs secondaires, char-

(1) L'empereur Julien ne trouvoit rien dans l'histoire des peuples, & dans les annales de la philosophie, qui méritât de lui être comparé. On sait quels furent ses vains & inutiles efforts pour introduire dans le paganisme une semblable hiérarchie. Ce prince ignorant dans son aveugle desir, qu'un ordre de choses que la charité seule a établi, ne peut se maintenir que par elle. *Juli. Epist.* 46, 56, 63. *Misop.*

gés chacun d'une petite partie de l'administration. Ceux-ci doivent mêler ensemble leurs lumieres & leur zele, pour faire régner dans tous leurs districts la crainte & l'amour de Dieu & des loix ; pour s'intéresser avec plus de succès aux nécessités particulieres de leurs ouailles, soit devant le premier Pasteur, soit devant le magistrat, s'il est nécessaire que son pouvoir intervienne : car le Prêtre peut bien implorer la puissance civile ; mais il ne peut jamais l'usurper ou lui commander. C'est dans cette seconde classe de Pasteurs que, selon l'âge, le mérite & les talens, le premier Pasteur se nomme de nouveaux conseillers, ou de nouveaux chanoines, quand les places viennent à vaquer. Ainsi s'entretiennent la surveillance & l'émulation de tous. Ainsi la vertu & la sagesse sont les seuls titres que l'on apporte aux dignités de l'église. Ainsi les peuples connoissent d'avance leurs Pasteurs, & les Pasteurs connoissent d'avance le besoin de leurs peuples. Ainsi l'ordre hiérarchique est maintenu sur les solides bases de la justice & de l'équité. Ainsi le régime sacerdotal est populaire de sa nature, & se rapporte tout entier à la vertu & au bonheur de tous.

XII.

(Page 34.) *Le défaut d'ordre & d'harmonie qui se font remarquer en plusieurs endroits dans les cérémonies du culte, &c.* (Moyen de rendre à la Religion toute la majesté de son culte).

Voilà ce que la politique sacrée ne devroit jamais

oublier, de donner toujours aux peuples la plus haute idée du culte ſuprême, de ne jamais perdre de vue le reſpect dû à l'opinion publique, quand cette opinion, ſi eſſentielle à la fin même pour laquelle le culte eſt établi, n'a rien d'ailleurs qui ſoit contraire à ſon eſſence. Un des meilleurs moyens, à mon avis, de faire ceſſer à cet égard tous les abus, & de rendre à la Religion toute la majeſté & toute la ſimplicité de ſes formes auguſtes, ce ſeroit, peut-être, de ſuivre & d'adopter en France la coutume établie en Chine, & depuis imitée à Rome : ce ſeroit de créer, dans la claſſe des premiers Paſteurs, un tribunal ſuprême des rites, qui ſurveillât toutes les parties du culte, & qui pût rétablir & maintenir, dans tout ce vaſte Empire, le même ordre, la même unité, la même perfection dans les cérémonies religieuſes.

XIII.

(Page 34.) *La déprédation des richeſſes eccléſiaſtiques, &c.* (De la meilleure maniere de rendre les richeſſes profitables à la Nation & à l'Egliſe).

Elle étoit portée à ſon comble, mais contre les loix expreſſes de l'égliſe, mais contre les réclamations de tous les bons Prêtres, dont la voix depuis trop long-temps n'étoit plus écoutée. Les regles exiſtoient. Il dépendoit du gouvernement civil d'y ramener, à ſa volonté, le gouvernement eccléſiaſtique. Il ſuffiſoit de recourir à la premiere économie des biens conſacrés, & d'en interroger la nature. D'où ſont venus à l'Egliſe ces biens, & quelle

en est la fin? Ces biens, de quelque maniere qu'ils aient été acquis, doivent être regardés comme un don, une offrande, un patrimoine évangélique. Leur fin est d'entretenir le Prêtre qui travaille à l'Autel, & de servir à la réparation des Temples. Tout le reste appartient de droit aux pauvres, & les Prêtres n'en sont que les économes. C'est ainsi que ces biens ont été considérés, depuis leur origine, par les écritures, par les Conciles, par les SS. Peres, par tous les Moralistes Chrétiens. « Ces biens ne nous appartiennent pas, disoit S. Augustin, mais aux pauvres. Nous n'en avons que la simple administration, & ce seroit un crime de nous en attribuer la propriété: *Non sunt illa nostra sed pauperum, quorum procurationem quodammodo gerimus, non proprietatem nobis usurpatione damnabili vindicamus.* L'Eglise, selon S. Ambroise, n'a la propriété d'aucun de ses biens : ses revenus sont le patrimoine des indigens: *Nihil Ecclesia sibi nisi fidem possidet, possessio Ecclesiæ sumptus est egenorum.* De-là, le solitaire Zénon appelle les Evêques les Tréforiers de Dieu & des pauvres; & le quatrieme Concile de Carthage veut que chaque Evêque, ainsi considéré, rende un compte plus fidele de sa gestion. Un autre Concile va plus loin, il appelle de leur vrai nom les déprédateurs des bien consacrés, il les appelle des brigands & des homicides. Un Concile d'Orléans les menace de la déposition : & l'Empereur Justinien conformément aux Canons apostoliques, leur fait expier, dans la pénitence du cloître, le châtiment dû à leur infidélité.

C'eſt d'après ces principes que le ſixieme Concile de Paris diſoit aux peuples avec plus d'aſſurance : » Vous n'avez point ſujet de vous plaindre des » grandes richeſſes dont l'Egliſe a la diſpenſation. » Elle ſera toujours pauvre elle-même, tant qu'il » reſtera dans ſon ſein un ſeul pauvre à ſecourir ».

Telle eſt la nature de ces biens clairement expliquée & définie. C'eſt la même morale dans tous les ſiecles de l'Egliſe. Ces biens ſont le patrimoine commun de tous les malheureux, le dépôt univerſel de tous les beſoins, ſoit publics, ſoit particuliers de la patrie & des familles.

Il étoit donc en votre pouvoir, Légiſlateurs, de ramener ſur la diſtribution de ſes biens les regles antiques ; il étoit en votre pouvoir de faire refleurir ſur ce point les plus beaux décrets de l'Egliſe ; il étoit en votre pouvoir, en ne permettant plus qu'il y eût des Miniſtres oiſifs dans le ſanctuaire, en réglant les revenus des Miniſtres utiles ſur la juſtice & la ſobriété ; il étoit en votre pouvoir de rapporter, dans chaque dioceſe, des ſommes immenſes au ſoulagement des malheureux. Vous laiſſiez entre les mains de leurs juſtes dépoſitaires les biens conſacrés, mais vous leur impoſiez l'obligation de n'être que des diſpenſateurs fideles. Chaque dioceſe eût eu ainſi un tréſor public, où l'Etat auroit trouvé des ſecours plus abondans dans les grands déſaſtres, où chaque citoyen auroit cherché ſon aſſiſtance dans ſes adverſités privées. Là on eût également puiſé pour les Hôpitaux, pour les réparations des

temples & des presbyteres, pour l'éducation publique & gratuite, pour les travaux de charité, & pour tous les monumens utiles à la patrie. O combien la nation eût pu se rendre profitable ce surplus de richesses ! Pensez-y, politiques : cette vente accumulée de tant d'immeubles à-la-fois, remplira-t-elle le vuide qu'on veut combler ?

Pour nous, s'il nous est permis d'avancer notre sentiment, nous croyons que vous pourriez encore conserver ces vastes patrimoines à la décharge du peuple, & que vous ne pouvez guere les aliéner qu'à la surcharge de ce même peuple ; puisqu'il faudra bien que les ministres & les pauvres soient entretenus par lui, quand il n'y aura plus de revenus suffisans pour les dotations & pour les aumônes. Nos ministres, dit-on, seront salariés, & nous établirons pour les pauvres une taxe de remplacement. Ainsi, toute possession devient inutile à l'église. Mais qui salariera le clergé ? Le peuple. Sur qui portera la taxe des pauvres ? Sur le peuple. Deux impôts éternels dont nous allons le gréver pour un soulagement présent, qui sera peut-être bien au-dessous de nos espérances. J'ignore, après cela, si des ministres stipendiés, & aux gages de la nation, seront aussi libres dans le maintien de la discipline ecclésiastique & dans l'exercice de leurs fonctions pastorales, que le demanderoit la réforme entiere de la religion & des mœurs. J'en doute. Mais il est dans la taxe des pauvres un inconvénient dont je ne doute point. C'est qu'elle dénature entiérement le sentiment moral

moral qui accompagne l'aumône des biens consacrés.

Quand, en effet, vous en aurez fait une taxe ; cette aumône qui ne sera plus qu'un nouvel impôt, portera-t-elle dans le cœur des misérables les mêmes consolations que les secours compâtissans de la charité chrétienne, qui vient de Dieu, qui ramene à lui, qui est un bien commun à tous, qui éleve celui qui reçoit à l'égal de celui qui donne ; qui dispense les pauvres honteux de rougir en montrant des besoins, & qui auprès des vrais pasteurs est si douce & si céleste dans les moyens paternels qu'elle emploie pour adoucir les maux qu'elle ne peut guérir. Vos aumônes seroient aussi abondantes, elles le seroient davantage ; pourriez-vous apporter une semblable consolation aux malheureux ? Ah ! si votre dessein est de leur réserver les mêmes ressources publiques, pourquoi changer leur nature ? Pourquoi leur ôter leur caractere religieux ; & faire un plan de finance d'un plan purement évangelique ? Pourquoi priver ainsi ceux qui ont sur-tout tant de besoin d'être aidés dans le support de leurs maux par des idées sentimentales, par des rapprochemens divins, pourquoi, dis-je, les priver d'une aumône, qui tient à toutes les affections du ciel, qui leur rappelle sans cesse ce qu'ils doivent à Dieu, à la religion, à la charité de leurs peres, pour ne mettre à la place de toutes ces images sublimes, que celle d'un tribut forcé, exigé souvent sur la misere elle-même, pour secourir la misere ?

Puissent donc les représentans de la France, conserver à l'église & à ses pauvres, tous les biens qu'ils pourront leur conserver. Hélas! une spoliation entiere ne seroit profitable à personne, & ce seroit les malheureux sur-tout qui en souffriroient, eux qui auroient dû y gagner seuls. Une spoliation entiere ne seroit plus pour le clergé une réforme, mais une destruction, & d'une destruction il ne résulte que des ruines. Enfin une spoliation entiere ne sauroit s'accorder avec la politique de nos représentans; car ils ne voudroient pas imiter dans leurs décrets ces sauvages de la Louisiane, qui coupent l'arbre par le pied pour jouir de ses fruits, & que Montesquieu a si bien choisi pour en faire l'emblême du despotisme. (Esprit des Loix, L. V., ch. XIII.)

XIV.

(P. 36.) *Principes de la religion catholique sur le bonheur de tous, &c.* (Si la vie religieuse est contraire, de sa nature, au bonheur de tous).

On demande si la vie monastique n'est point contraire à ces principes, & si une semblable institution n'est point opposée aux vœux d'une bonne politique? Il nous semble que cette cause, contre laquelle l'opinion a prononcé, n'a pas encore été considérée sous ses véritables rapports, & que l'opinion a pu s'égarer, en ne voyant dans la vie religieuse que les diverses formes qu'elle a reçues des différens siecles.... Suivons une autre voie. Considérons la vie religieuse à part, libre & indé-

pendante de toutes les inſtitutions humaines. Voyons ce qu'elle a été dans ſon origine, ce qu'elle eſt en elle-même & dans ſes relations ſociales, & apprenons ſur-tout à l'étudier & à la connoître dans les beſoins du cœur de l'homme. C'eſt-là ſeulement que nous trouverons un jugement certain & invariable. Ce qui eſt fondé ſur la nature ne change point, & ce qui eſt utile d'après ſon conſeil l'eſt toujours.

Les maiſons religieuſes, dans leur origine, ont préſenté aux mortels le ſpectacle d'une vertu d'autant plus pure & plus céleſte, qu'elle n'étoit mêlée d'aucune image extérieure de ſervitude & de contrainte. Que l'on daigne, un moment, quitter le dix-huitieme ſiecle & ſa philoſophie, & ſe tranſporter dans ces ſiecles lointains, où la vie religieuſe commença à avoir quelque attrait pour les hommes, & l'on verra ſi l'on a tant de raiſon aujourd'hui d'en blâmer les premiers auteurs. Dans ces temps, les vœux étoient libres, l'aſſociation étoit toujours volontaire. C'étoit des ames également ſenſibles & aimantes, également remplies du zele du ſouverain bien, qu'une unité d'affections & de penſées attiroit les unes auprès des autres, pour ne plus vivre déſormais que des mêmes travaux & des mêmes déſirs, pour méditer, en commun, ſur tout ce qui fait ici bas le vrai bonheur de l'homme, ſa conſolation ſuprême, & ſon immortelle eſpérance : ſur Dieu, ſur la religion, ſur la vie à venir. Méditations oiſeuſes, direz-vous ; mais quoi

eſt-ce donc après avoir plus profondément réfléchi ſur les deſſeins de Dieu dans la création, & ſur les devoirs eſſentiels qui en réſultent pour la créature, que l'on ſera diſpoſé à les tromper auſſitôt par une vie inutile & malheureuſe?

Certes, je crois qu'il eſt aſſez prouvé que les premiers inſtituteurs de la vie religieuſe n'étoient nullement des oiſifs, des fainéans, de mauvais citoyens. Les uns exerçoient l'hoſpitalité, choſe heureuſe dans un temps où les chemins étoient peu fréquentés, & les voyages peu sûrs; les autres prenoient ſoin des pauvres & des malades, en quoi ils rendoient un ſervice d'autant plus ſignalé à la ſocieté, que les ſecours étoient alors plus rares & moins abondans, & que leurs ſoins étoient plus empreſſés, & plus généreux. Ceux-ci défrichoient des forêts, deſſéchoient des marais, fondoient des hameaux, des villages & des bourgs, & c'eſt à eux que l'on doit l'état floriſſant de pluſieurs cantons de la France. Ceux-là entiérement livrés à l'étude, devenoient les inſtituteurs des clercs, & leurs maiſons le ſéminaire des évêques. Ils nous conſervoient les anciens manuſcrits, ils y ajoutoient l'hiſtoire de leur temps; & ſi nous avons aujourd'hui quelques notices des annales de nos peres, ſi nous nous ſouvenons qu'il a exiſté avant nous des Grecs & des Romains, ſi tout ce que les peuples fameux ont découvert dans les ſciences & dans les arts, n'eſt pas perdu ſans reſſource pour nous, ſi nous ne ſommes pas encore barbares

comme les Vandales & les Viſigots, ſi nous nous félicitons d'être le plus éclairé des peuples, c'eſt à ces bons religieux à qui nous en avons l'obligation premiere.

Je louerai de même les perſonnes du ſexe, qui ſe conſacrerent d'abord à Dieu dans la retraite. L'on ſait quels furent le mérite, la charité, le dévouement des Diaconeſſes dans la primitive égliſe, comment elles étoient l'appui des orphelins, les conſolatrices des affligés, les tendres meres des indigens. L'on ſait avec quel zele les premiers monaſteres des filles s'acquittoient de ces mêmes devoirs, auxquels elles ne tarderent pas d'ajouter l'inſtruction gratuite des jeunes filles, le ſoin également ſacré des ornemens des temples. Telles furent les religieuſes dans la primitive égliſe : des ſœurs hoſpitalieres, des humbles filles de Saint Vincent, nullement aſtreintes par des clôtures & par des vœux éternels, mais ſeulement par des promeſſes qu'elles avoient d'autant moins d'envie de violer, qu'elles en conſervoient toujours le droit impreſcriptible.

Or, il eſt aiſé de voir que la vie religieuſe, ainſi entendue, eſt, pour la ſociété, un bienfait impoſſible à ſuppléer par aucune inſtitution humaine, parce qu'il n'y a qu'un motif divin qui puiſſe ſoutenir des vertus qui doivent être exercées dans le ſecret, qui n'ont de prix, & ne ſont vraiment utiles & déſirables aux hommes, qu'autant que c'eſt la religion elle-même qui les place dans le cœur de ceux qui les exercent, comme ſont

les ſecours envers les malades. Otez de ceux qui en ſont les dépoſitaires le motif divin qui les anime, ôtez de ceux qui les reçoivent, l'idée conſolante, que c'eſt une main conduite par un principe religieux qui s'approche pour les aider. Avec de l'or & une bonne police vous multiplierez les ſerviteurs & les remedes. Mais pouvez-vous acheter ce qui ne s'achete point, des entrailles de charité & le ſentiment des vraies conſolations? C'eſt parce que ce régime ſacré étoit un régime de bienfaiſance & de charité, un régime tout céleſte & tout divin dans ſon origine, que l'enthouſiaſme des fideles lui devint nuiſible, à force de vouloir lui être utile. L'on commença par eſtimer moins dans la ſociété un homme qui après avoir embraſſé une vie ſi ſainte, la quittoit pour reprendre les embarras du ſiecle. Ainſi le deſpotiſme de l'opinion gêna la liberté des perſonnes ſacrées avant le deſpotiſme de la loi. La loi vint enſuite à l'appui de l'opinion & en étendit l'empire.

La perpétuité des vœux ne tarda pas à introduire dans la vie religieuſe des vices juſqu'alors inconnus. En quittant, ſans eſpoir de retour, les intérêts du monde, les jeunes novices ne firent que les échanger contre les intérêts de leurs couvens; & l'avarice des individus s'ennobliſſant du ſpécieux prétexte du bien commun, toutes les voies de la cupidité furent miſes en avant pour augmenter le patrimoine de la ſociété monaſtique. Ce qui fit qu'en peu de temps les moines & les religieux

joignant au droit d'hériter, celui de ne pouvoir aliéner, abſorberent bientôt tous les revenus de leurs voiſins, & finirent par ſe corrompre, comme avoit fait le haut clergé, par trop d'aiſance & de richeſſes. Ainſi la corruption gagnant d'un côté dans les couvens, & de l'autre les vœux perpétuels ne permettant pas d'en retrancher les membres corrompus, le mal n'eut point de termes. Il y a eu depuis pluſieurs réformes dans les ordres les plus opulens, mais preſque toutes inſuffiſantes. Il y a pluſieurs inſtitutions nouvelles, qui, pour éviter les abus anciens, ſe ſont fondées ſur un dénuement parfait; mais qui ont depuis ſouffert d'autres altérations, & qui d'ailleurs ne conviennent peut-être plus comme celle *des mendians*, à notre ſiecle & à nos mœurs.

Que ferons-nous donc après cela de tous les ordres religieux de l'un & de l'autre ſexe? Les détruirons-nous de fond en comble? L'opinion l'a prononcé. Mais c'eſt aux légiſlateurs de la france à éclairer l'opinion. Et pourquoi détruire, ſi vous pouvez régénérer? Pourquoi s'arrêter excluſivement à des abus, monſtrueux ſans doute, mais qui peuvent être ôtés? Eſt-ce donc qu'il ne ſeroit pas auſſi favorable à l'intérêt & au bonheur de tous, que les principales Maiſons religieuſes exiſtaſſent ſous un meilleur rapport? Rappellez-les à leur premiere origine: qu'elles ſoient ce qu'elles étoient avant l'exiſtence des vœux perpétuels; & vous éprouverez pendant quelques années, ſi la ſociété entiere n'applaudit pas à leur conſervation. Et pourquoi, par

exemple, priver l'homme qui aura rempli tous ſes devoirs de citoyen, & qui ſera parvenu à la fin de ſa courſe, pourquoi le priver des avantages d'une douce & ſainte retraite ? Pourquoi lui défendre de chercher dans les ſentimens religieux qu'elle inſpire, ſa derniere eſpérance ? Songez donc que cet homme peut ſe trouver à-la-fois ſenſible & malheureux. S'il a perdu ſa femme, ſes enfans; s'il ne lui reſte plus ni parens, ni amis ſur la terre; que voulez-vous qu'il y faſſe ? & pourquoi lui défendre de chercher un aſyle dans les cieux, & de ſervir encore ſa patrie par les vœux de ſon cœur, répandus en préſence de la Divinité ? Et ce que je dis de cet homme, à combien de malheureux de tous les âges ne pouvons-nous pas l'appliquer, à combien de pauvres orphelines & de veuves délaiſſées ? . . .

Uniſez-donc encore ici les vues ſaintes & politiques, laiſſez ſubſiſter la vie religeuſe, mais libre, & ſans contrainte. Occupez les Religieux, comme dans les premiers temps, les uns à l'agriculture, les autres aux ſervices des infortunés; ceux-ci à la propagation des arts, ceux-là aux ſciences ſacrées & morales; faites de quelques-uns des miſſionnaires zélés, auſſi utiles au progrès de votre culte qu'à celui de votre commerce. Soutenez l'émulation de tous, & celui du clergé ſéculier, en choiſiſſant indifféremment dans les monaſteres comme dans les égliſes, les ſujets d'élite qui ſeront dignes d'être mis à la tête des paroiſſes & des dioceſes. -- Occupez de même les religieuſes à l'éducation de

de vos filles, à l'inſtruction des pauvres, à la viſite des affligés, des infirmes & des priſonniers. Que les deux ſexes ne manquent point de maiſons de retraite pour les perſonnes âgées, pour celles qui, ſans être âgées, ont beſoin d'être ſeules. Ce qui ſeroit un vice dans un petit état, devient néceſſaire à l'harmonie d'un vaſte empire. La Chine, que l'on pourra toujours citer comme un modele de bon gouvernement, la Chine, ce pays toujours en honneur, quand on veut parler d'un pays où tout le monde travaille, où il n'y a nul oiſif, a auſſi ſes maiſons de retraite; je n'excuſe pas les ſuperſtitions qui y regnent; mais le motif politique & ſocial qui les protege, doit être imité.

Voulez-vous d'autres exemples. L'ancienne Egypte, ſi fameuſe par ſa légiſlation, & où il faut peut-être remonter pour retrouver l'origine de toutes nos loix; l'ancienne Egypte avoit ſes maiſons conſacrées. L'ancienne Perſe avoit ſes maiſons de mages. L'Inde eſt renommée dès le tems de Pythagore, par ſes moines Brames ou Brakmanes. Les petites Républiques de la Grece avoient leurs diverſes ſectes de philoſophes, dont quelques-uns vivoient ſous des chefs. C'eſt qu'il y a toujours eu des hommes pour qui de telles aſſociations ont été un inſtinct, un beſoin preſſant; & de tels hommes que l'on peut rendre très-utiles ſous une regle commune, ſeroient, à coup ſûr, très-déplacés dans le monde, & y rempliroient mal toute autre vocation. D'où il faut conclure non-ſeulement que la vie religieuſe n'eſt pas contraire en ſoi au bonheur des particuliers & à l'utilité publique; mais qu'elle peut, dirigée par de bonnes loix, devenir un des plus beaux ornemens de la chaîne ſociale. D'où il faut con-

clure encore, que si elle manquoit à un vaste état, elle laisseroit un vuide à l'harmonie de l'ensemble, & à la moralité des sentimens. Avant donc que de prononcer sur sa destruction entiere; pesez, législateurs, pesez attentivement dans votre sagesse cette sentence des anciens si justement applicable en cet endroit : *Pour détruire, il ne faut qu'un moment; & pour édifier, il faut des siecles* (1).

XV.

(page 50.) *Ah! quand Jesus a payé le tribut à César, &c.*

(Société de parfaits Chrétiens. Vaines objections que l'on a faites contre sa durée.) Rousseau qui ve-

(1) Ce motif mérite d'être aussi pesé en politique & en morale. Les ordres religieux ont des missions dans tous les pays de l'univers, depuis l'embouchure du Danube jusqu'à Canton, depuis Alexandrie jusqu'aux royaumes de Congo & d'Angola, sans parler des missions du nouveau monde. Si donc ces ordres étoient maintenant dissous sans être remplacés, que deviendroit cette grande communication établie ou commencée avec tant de peuples divers, au nom de la religion, le lien le plus sacré qui ait existé jusqu'ici entre les hommes de différens climats? Ah! si l'amour de l'humanité est profondément gravé dans vos ames, ne vous fait-il pas un devoir pressant d'augmenter une telle communication au lieu de la détruire? songez que vous détruiriez avec elle le fruit d'incroyables travaux, de peines & de dangers sans fin, qu'un enthousiasme religieux, soutenu pendant plusieurs siecles, a pu seul surmonter. Songez qu'un semblable édifice ne se renverse point & ne s'éleve point à volonté; qu'une fois

noit d'accuſer la religion chrétienne d'oppoſer puiſſance à puiſſance, gouvernement à gouvernement, l'accuſe ici d'un excès contraire, & il conclut qu'une *ſociété de parfaits Chrétiens ne ſauroit long-temps ſubſiſter*, &c. Mais les raiſonnemens même qu'il emploie pour nous le prouver, détruiſent ſa ſuppoſition. Il parle d'un Catilina ou d'un Cromwel, à qui il ſeroit très-aiſé au milieu de la ſécurité & de la confiance inſpirées par la vertu publique, d'ourdir des trames & des complots, de conduire des conjurations, & de s'ériger enſuite par la force ouverte en magiſtrature, en puiſſance abſolue, à qui tout le monde devroit obéir, &c. J'arrête le philoſophe à ces premiers mots, & je lui demande ce qu'il entend par *une ſociété de par-*

---

que les lacunes exiſteront, tout eſpoir ſera perdu pour nous, d'entretenir avec ces peuples lointains les mêmes rapports; ſongez que la gloire de la patrie en ſeroit diminuée juſqu'aux extrémités du monde, où le nom françois eſt ainſi connu, prononcé & béni avec attendriſſement. Quoi! vous l'oublieriez, que cette grande communication entretenue & vivifiée par un commerce plus étendu pourroit devenir un jour la ſource & le canal de cette philoſophie & de cette fédération univerſelle, à laquelle vous avez deſiré d'appeller toutes les nations de la terre. Je dirai donc à mes concitoyens, comme Boyle aux Anglois, & avec plus de raiſon encore que ce philoſophe patriote. Si les intérêts de la religion & d'une bienfaiſance coſmopolite vous touchent peu, laiſſez-vous du moins fléchir par les intérêts de votre politique & de votre commerce. Songez que ſi vous abandonnez vos miſſions, elles ne ſeront pas néanmoins abandonnées; des miſ-

faits chrétiens? & si l'on peut appeller ainsi une société où il n'existe ni chefs integres, ni tribunaux coactifs, ni surveillance réciproque, ni correction fraternelle; lorsque tous ces moyens sont de l'essence même du christianisme? une société où un génie atroce s'éleve, où il trouve des partisans, où ses partisans en trouvent d'autres plus nombreux, & où la rébellion aux loix fait tous les progrès qu'elle pourroit faire dans les sociétés les plus corrompues? Il faut être du moins conséquent quand on ne veut pas être juste.

[De l'esprit des Loix, L. 24. ch. 6.] Nous ferons donc à Rousseau la même réponse que Montesquieu à Bayle. » Et pourquoi une société de vé-» ritables chrétiens ne formeroit-elle pas un état » qui pût subsister? Ce seroit des citoyens infini-» ment éclairés sur leurs devoirs, qui auroient » un très-grand zele pour les remplir; ils senti-» roient très-bien les droits de la défense naturelle; » plus ils croiroient devoir à la religion, plus » ils penseroient devoir à la patrie. Les principes » du christianisme, bien gravés dans le cœur, se-» roient infiniment plus forts que ce faux hon-» neur des monarchies, ces vertus humaines des » R. P., & cette crainte servile des états despo-» tiques.

---

sionnaires étrangers succéderont aux missionnaires François. La même morale sera enseignée dans toutes les parties de l'univers; mais nous nous serons volontairement bannis de ce beau concours, & nous aurons détruit le lien le plus assuré qui pût nous unir à tant de climats & de peuples divers.

» Il eſt étonnant que ce grand homme n'ait » pas ſu diſtinguer les ordres pour l'établiſſement » du chriſtianiſme d'avec le chriſtianiſme même, » & qu'on puiſſe lui imputer d'avoir méconnu » l'eſprit de ſa propre religion. Or, lorſque le » légiſlateur, au lieu de donner des loix a donné » des conſeils, c'eſt qu'il a vu que ſes conſeils, » s'ils étoient ordonnés comme des loix, ſeroient » contraires à l'eſprit de ſes loix ».

(Id. bi. c. 1.) » La religion chrétienne, qui or- » donne aux hommes de s'aimer, veut ſans doute » que chaque peuple ait les meilleures loix poli- » tiques & les meilleures loix civiles, parce qu'elles » ſont après elle le plus grand bien que les hom- » mes puiſſent donner & recevoir ».

Fin des notes critiques.

TABLE DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.

DES principaux caracteres qu'il importe d'assigner au système religieux pour le réunir au système politique, page 5

PREMIER CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit concourir au bonheur de tous, 6

SECOND CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit consolider les droits de tous, 9

TROISIEME CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit concilier la liberté & l'égalité de tous, avec l'ordre & la subordination nécessaires dans l'état de société. 13

QUATRIEME CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit assurer, sur la base la plus solide, l'ouvrage de la Constitution, 16

CINQUIEME CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit sans cesse nourrir dans l'ame des citoyens l'amour de la patrie, les sentimens nobles & généreux, le dévouement de l'intérêt particulier à l'intérêt général, 20

SIXIEME CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit donner une continuelle assistance aux bonnes mœurs, 21

SEPTIEME CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit prêter incessamment un motif sublime à la loi, & ajouter jusqu'à l'infini, soit au triomphe & à la gloire des bons citoyens, soit à la honte & à l'infamie des méchans, 24

HUITIEME ET DERNIER CARACTERE DE LA RELIGION NATIONALE.

Elle doit être, pour le peuple le plus éclairé, la plus croyable de toutes les Religions, 29

SECONDE PARTIE.

Application des principes établis dans la premiere partie, à l'ancienne Religion de l'Etat, à la Religion Catholique, 33

I. *Principes de la Religion Catholique sur le bonheur de tous*, 36

II. *Principes de la Religion Catholique sur les droits de tous*, 41

III. *Principes de la Religion Catholique sur la liberté & l'égalité de tous, conciliées avec l'ordre & la subordination nécessaires dans l'état de société*, 43

IV. *Principes de la Religion Catholique sur la stabilité de la Constitution*, 48

V. *Principes de la Religion Catholique sur l'amour de la patrie, & le dévouement de l'intérêt particulier à l'intérêt général*, 52

VI. *Principes de la Religion Catholique sur les bonnes mœurs*, 58

VII. *Comment la Religion Catholique prête incessam-*

276

ment un motif sublime à la loi, & ajoute jusqu'à l'infini, soit à la gloire & au triomphe des bons citoyens, soit à la honte & à l'infamie des méchans, 65
VIII. *La Religion Chrétienne-Catholique est pour le peuple le plus éclairé la Religion croyable,* 68
Conclusion, 73

NOTES CRITIQUES.

I. *Ce qu'il reste à desirer dans la déclaration des droits,* 82
II. *Il y a des superstitions de divers genres.* 84
III. *De l'origine du sentiment religieux.* 85
IV. *Condition des pauvres.* 86
V. *Représentation de la tragédie de Charles IX.* 88
VI *Régénération de l'Etat; ce qu'il faut qu'elle soit pour être véritable.* 90
VII. *Pensée sur l'éducation.* 91
VIII. *De l'influence de la Religion sur l'éducation.* 94
IX. *Abus & grands moyens de réforme dans l'église Gallicane.* 96
X. *Des bons & des mauvais Ministres.* 96
XI. *Moyen de réforme dans les nominations aux charges & aux dignités ecclésiastiques.* 98
XII. *Comment il seroit aisé de rendre à la Religion toute la majesté de son culte.* 100
XIII. *De la meilleure maniere de rendre les richesses ecclésiastiques profitables à la Nation & à l'Eglise.* 101
XIV. *Si la vie religieuse est contraire de sa nature au bonheur de tous.* 106
XV. *Société de parfaits Chrétiens. Vaines objections contre sa durée.* 115

Fin de la Table.